

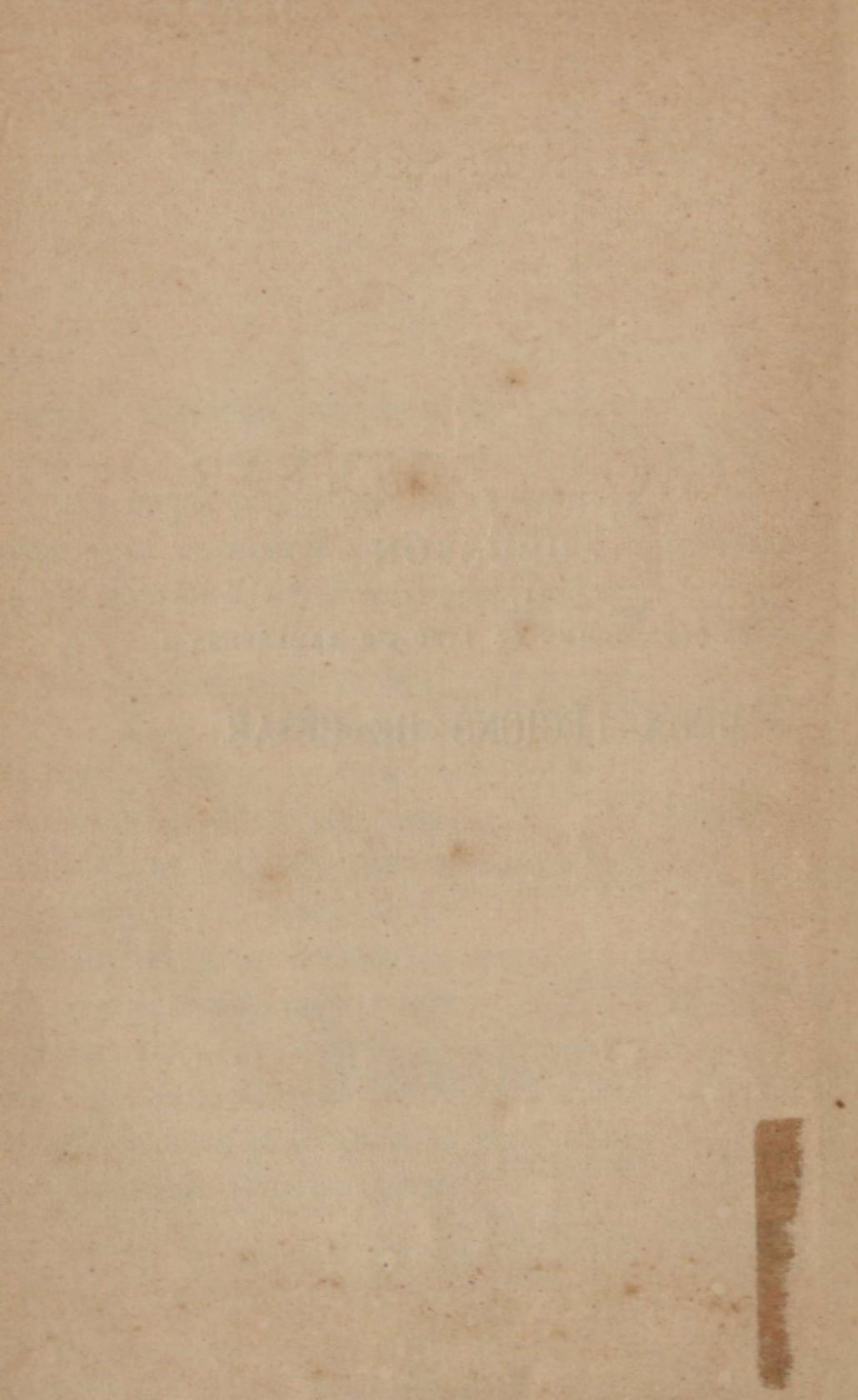
*hommage de  
l'auteur*

*Es*

AUBUSSON

CONSIDÉRÉ COMME LE LIEU OU CAMPÈRENT

DEUX LÉGIONS DE CÉSAR



# AUBUSSON

CONSIDÉRÉ

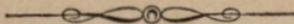
COMME LE LIEU OU CAMPÈRENT

DEUX

# LÉGIONS DE CÉSAR

PAR M. THUOT

Professeur de philosophie au collège de Guéret,  
Membre de la Société des sciences naturelles et d'archéologie  
de la Creuse.



LIMOGES

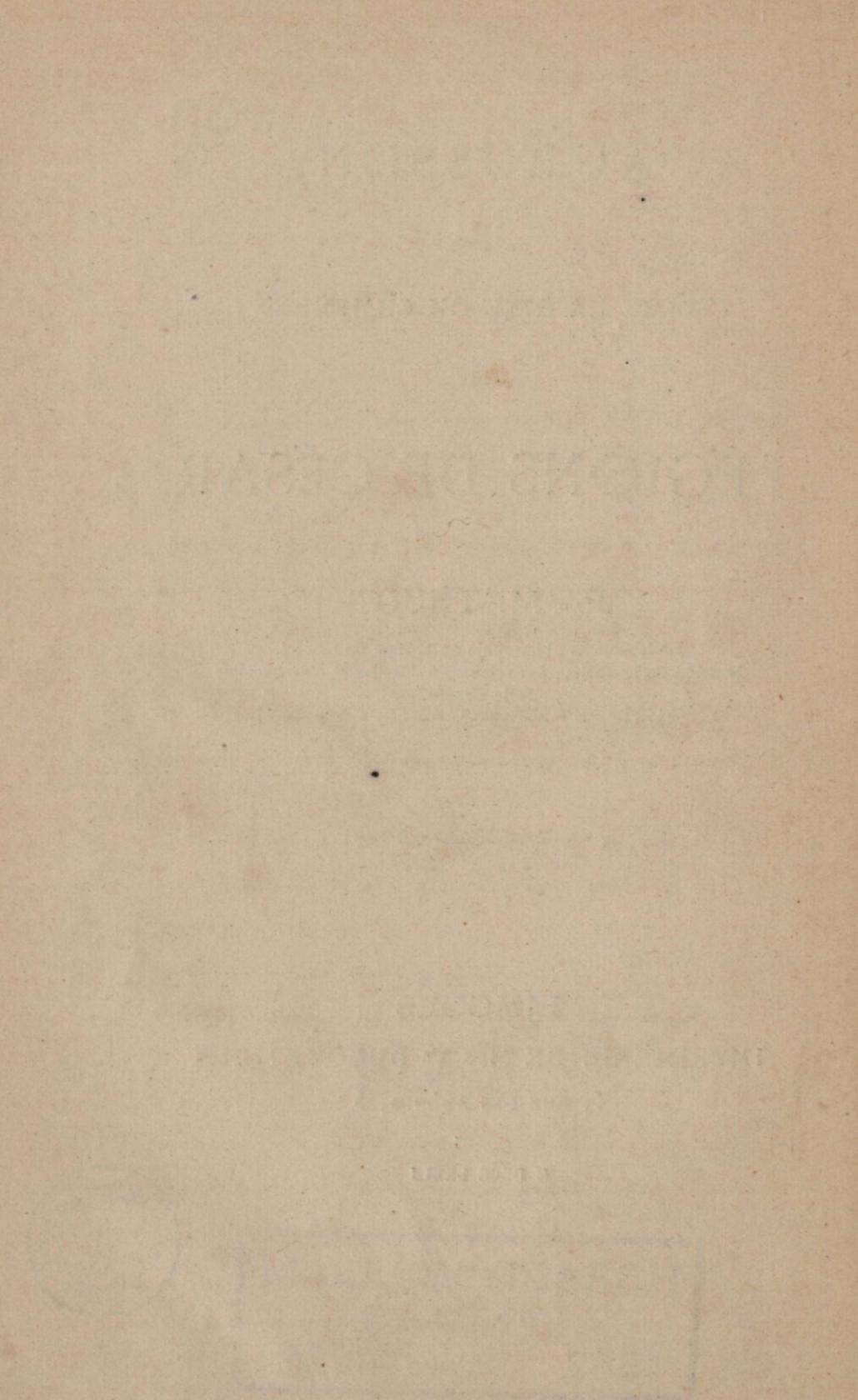
IMPRIMERIE DE M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> DUCOURTIEUX

5, RUE DES ARÈNES, 5

M DCCC LXXIII

HORACE WILLIAM  
SANDARS  
1852 1922





Sig.: G.B. L. 221

s Tit.: Aubusson considéré comme le 1

Aut.: Thuot, Jean-Baptiste

Cód.: 1008382



## AVANT-PROPOS

Vers la fin de l'an 50 avant J.-C., après une campagne pleine de périls, à laquelle venait de mettre fin la prise d'Uxellodunum, César envoya ses soldats en quartiers d'hiver.

Son armée se composait de dix légions. De ces légions quatre furent placées chez les Belges, dit Hirtius, continuateur de César, dans le huitième livre des *Commentaires*; deux furent placées chez les Éduens, deux chez les Turons et deux sur le territoire des Lémovices, non loin des Arvernes : *In Lemovicum finibus non longe ab Arvernibus* (liv. VIII, ch. XLVI). Le campement de ces deux dernières légions a été souvent cherché; à notre tour nous nous proposons de présenter ici un avis.

Le territoire des anciens Lémovices, sur lequel eut lieu le campement, forme aujourd'hui les départements

de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse; celui des Arvernes représente de son côté le Puy-de-Dôme et le Cantal, auxquels il faut ajouter un arrondissement de la Haute-Loire. Les termes dont se sert l'historien nous apprennent bien que deux légions de César campèrent chez les Lémovices et que leur camp fut établi à peu de distance du pays des Arvernes; mais où placer, sur une frontière qui a quarante et une lieues de développement, l'endroit précis où séjournèrent ces deux légions? Là est la difficulté; là aussi, par conséquent, commencent l'examen et la discussion.

Dans le travail qui va suivre, nous n'aurons point à nous occuper du département de la Haute-Vienne, par la raison qu'il *ne confine point à l'Auvergne*; resteront donc la Creuse et la Corrèze, qui confinent la première au Puy-de-Dôme, la seconde au Cantal. Dans ces deux départements cinq localités, voisines chacune du territoire des Arvernes comme le veut le texte latin, ont été tour à tour données pour séjour aux soldats de César : Ahun, le Champ-Cé et Toulx-Sainte-Croix dans la Creuse; Ussel et Tintignac dans la Corrèze.

Le nom d'Ahun fut à peine prononcé; l'absence de tous travaux militaires, bien constatée, fit renoncer à

l'hypothèse faite en sa faveur. Le Champ-Cé, que les archéologues plaçaient près Felletin, eut aussi une vogue de peu de durée ; à peine signalé, il fut abandonné. Pour l'honneur de la science il ne faut point le regretter, car le Champ-Cé n'existe pas. Il n'y a de réel que le *Chanceix*, village de la commune de Saint-Georges-Nigremont, situé à 4 lieues à l'est de Felletin. Or rien, jusqu'à présent, ne permet de faire de ce hameau un lieu historique, pas même un *champ de carnage*, *campus cædis*, comme l'aurait voulu l'auteur inconnu d'une orthographe fantastique. Toulx-Sainte-Croix ne put point non plus rester en possession de l'honneur qu'on désirait lui faire. Ce chef-lieu de commune est à la vérité fort ancien ; des débris celtiques, romains et du moyen âge s'y rencontrent superposés. Le village occupe le sommet d'une éminence fort haute et d'un accès très difficile ; les flancs de la montagne sont couverts de ruines provenant de fortifications faites en pierres sèches ; enfin des monuments druidiques très remarquables sont dans son plus prochain voisinage. Rien ne manque donc à Toulx pour mériter une attention sérieuse. Mais deux légions romaines représentent un effectif de douze mille hommes et de douze cents chevaux, auxquels il faut joindre un

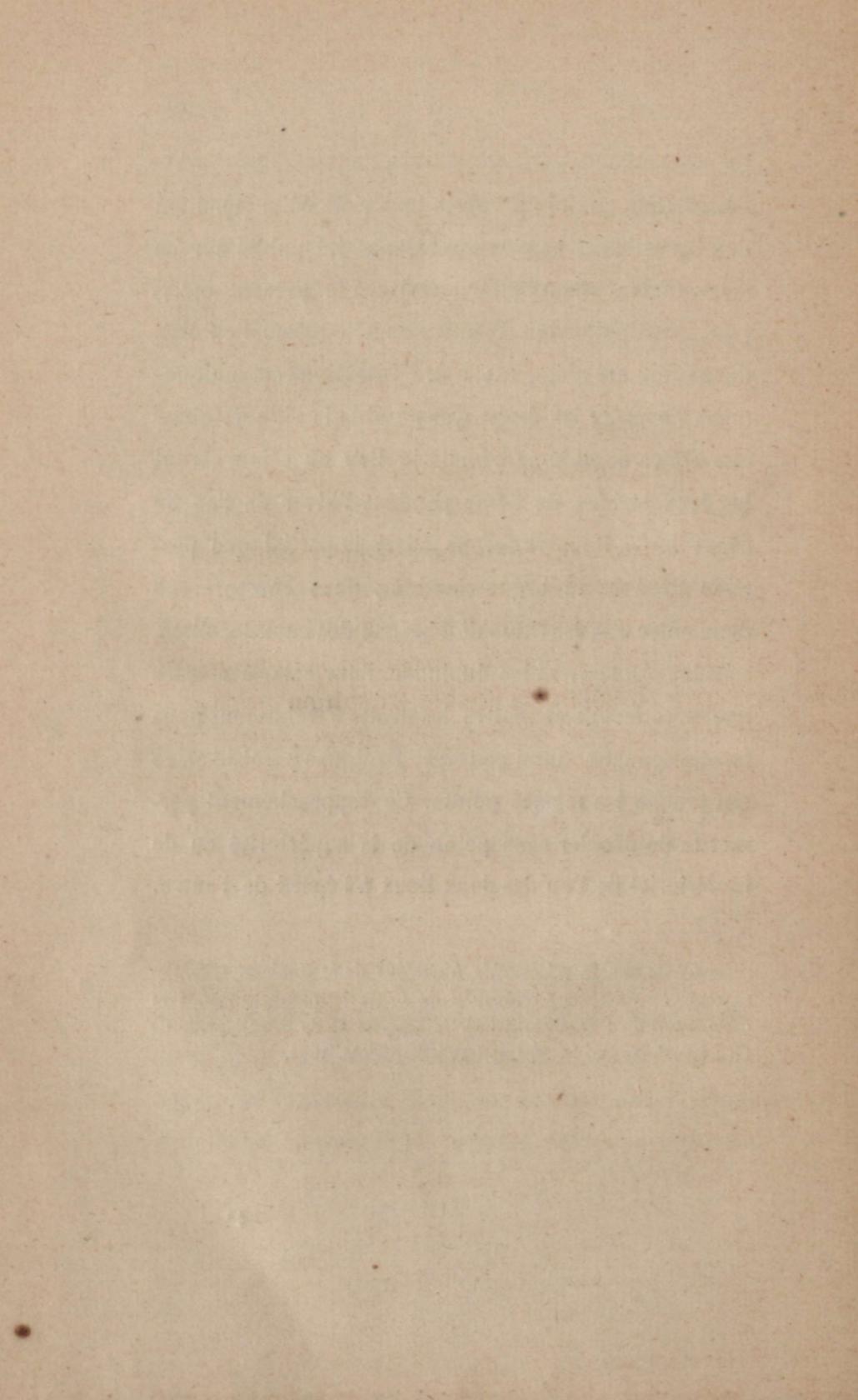
corps d'auxiliaires, égaux souvent en nombre aux légionnaires, dit M. Chéruel. Or le plateau qui termine la montagne ne contient que treize maisons et une église ; de sorte que deux mille hommes seulement, avec leurs bagages, seraient très mal à l'aise dans l'enceinte limitée aujourd'hui encore par les restes des murs. Ajoutons que l'eau y fait défaut. Force fut donc d'abandonner la supposition faite, d'autant plus que rien ne venait indirectement lui prêter appui, ni dans les souvenirs ni dans les monuments du pays. Ussel, dans la Corrèze, ambitionna la double gloire d'avoir été le lieu de campement des soldats de César et d'être bâti sur l'emplacement d'Uxellodunum. Le campement n'ayant pu être retrouvé, la première supposition s'évanouit d'elle-même ; la seconde fut également abandonnée quand il eut été démontré que le *peux d'Issolud*, situé au nord du département du Lot et près de la rive droite de la Dordogne, est l'ancien Uxellodunum.

La concurrence d'Ahun, le Champ-Cé, Toulx-Sainte-Croix et Ussel se trouvant ainsi écartée, il reste Tintignac, hameau voisin de Tulle, préféré aujourd'hui aux quatre autres localités. En faveur de Tintignac, M. Maximin Deloche, membre de l'Institut, écrivit en 1864 une

*Dissertation* que l'Imprimerie impériale édita (1). Rien de plus sérieux, pensons-nous, n'a été publié sur ce sujet. Notre intention, en écrivant le présent opuscule, n'est point de combattre en elle-même l'opinion du savant archéologue; notre intention est uniquement d'exposer les droits que possède la ville d'Aubusson à être considérée comme le lieu où séjournèrent les deux légions de César pendant l'hiver de l'an 50 avant J.-C. Nous resterons aussi impartial que possible dans notre argumentation; nous comparerons donc entre eux les titres de chacune des deux localités, sans les exagérer ni les diminuer. Pour cela, à mesure que nous ferons connaître les droits d'Aubusson, nous ferons connaître aussi ceux que Tintignac possède en ce qui touche les mêmes points. Ce rapprochement permettra de décider sans peine de la supériorité ou de l'infériorité de l'un des deux lieux à l'égard de l'autre.

---

(1) *Étude sur la géographie historique de la Gaule et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge, avec carte.* Suivi de : *Dissertation sur le campement de deux légions de César à Tintignac.* In-4°, Imprimerie impériale. 1864.



## CHAPITRE PREMIER

---

### SITUATION GÉOGRAPHIQUE D'AUBUSSON

La question de la position géographique nous semble devoir passer la première, par la raison que l'historien détermine une région particulière quand il dit : *in finibus Lemovi um non longe ab Arvernīs*. Remplir la double condition imposée par le texte latin est d'abord indispensable ; le reste ne saurait suivre, s'il y avait défaut en ce point.

Mettre sous les yeux du lecteur la phrase entière d'Hirtius à laquelle appartiennent les mots d'où naît le débat, nous semble nécessaire.

La voici :

« Exercitum per legatos in hiberna deduxit  
» (Cæsar) : quatuor legiones in Belgio collocavit  
» cum M. Antonio et C. Trebonio et P. Vatinio  
» et Q. Tullio legatis ; duas legiones in Æduos  
» deduxit, quorum in omni Galliâ summam esse  
» auctoritatem sciebat : duas in Turones ad fines

» Carnutum posuit, quæ omnem illam regionem  
» conjunctam Oceano continerent; *duas reliquas*  
» *in Lemovicum finibus, non longe ab Arvernīs,*  
» ne qua pars Galliæ vacua ab exercitu esset. »

« César chargea ses lieutenants de conduire l'armée en quartiers d'hiver : il plaça quatre de ses légions dans la Belgique, sous les ordres de M. Antoine, C. Trebonius, P. Vatinius et Q. Tullius ; deux chez les Éduens, dont il connaissait la grande influence sur toute la Gaule ; deux chez les Turons, dans le voisinage des Carnutes, pour contenir la contrée qui s'étend vers l'Océan ; *les deux autres chez les Lémovices, non loin des Arvernes*, afin qu'aucune partie de la Gaule ne fût dégarnie de troupes. » (*Commentaires*, liv. VIII, ch. XLVI.)

Comme le dernier membre de cette phrase a une importance particulière dans la question qui nous occupe, nous croyons utile de préciser le sens des mots : *in Lemovicum finibus non longe ab Arvernīs*, qui ont été quelquefois un sujet de discussion. Nous avons traduit ces mots par *chez les Lémovices*, c'est-à-dire sur le territoire des Lémovices. Nous avons suivi en cela l'opinion généralement reçue, le sens qu'il convient de donner ici à *finibus* se trouvant clairement indiqué dans des passages analogues, où ce même mot a forcément le sens de territoire. Pour ne citer qu'un exem-

ple, dans le chapitre onze du livre premier, César dit : « *Helvetii jam per fines Sequanorum suas copias traduxerant*; » c'est-à-dire : « Déjà les Helvètes avaient fait traverser à leurs troupes le territoire des Séquanes. » Ce sens ne peut être que vrai, par la raison que les Helvètes étaient occupés, dans le moment dont parle l'auteur, à ravager les campagnes des Éduens. Or le pays des Séquanes s'étendait entre celui des Helvètes et celui des Éduens; d'où il suit que pour ravager le pays de ces derniers, les Helvètes avaient eu forcément à traverser le pays des Séquanes; *fines* a donc dans cette phrase le sens de territoire. Si d'ailleurs on pensait devoir traduire *in finibus Lemovicum* par sur les frontières des Lémovices, il résulterait de cette traduction une superfétation et non une difficulté; car on répéterait simplement l'idée contenue dans les mots qui suivent, *non longe ab Arvernis*, à proximité des Arvernes. Les deux opinions auraient donc une conséquence unique et un effet équivalent, en ce qui touche le point que nous avons à examiner.

Mais avant de parler de la situation géographique particulière à Aubusson, nous croyons qu'il serait utile de rappeler brièvement les événements militaires qui venaient de s'accomplir quand deux légions furent envoyées par César en

quartiers d'hiver chez les Lémovices. De ces événements, en effet, ont résulté des mesures stratégiques que nous devons signaler, desquelles aussi nous aurons à tirer parti.

La campagne de l'année précédente, c'est-à-dire celle de l'an 51 avant J.-C., s'était terminée par la prise d'Alesia. La Gaule, morne et abattue, semblait pacifiée. La mauvaise saison étant venue, le calme régnait partout, quand, au milieu de l'hiver, les Bituriges (Berry) se révoltèrent. César résidait alors à Bibracte (Autun), capitale des Éduens. A la tête de deux légions, il part la veille du 1<sup>er</sup> janvier de cette même année 50, ravage le pays des révoltés, les bat en plusieurs rencontres et leur impose de dures conditions de paix. Cette expédition dura trente jours et fut le commencement de la huitième et dernière campagne de César dans les Gaules, celle de l'an 50, à la suite de laquelle deux légions furent envoyées dans le campement que nous cherchons.

Le général romain était de retour à Bibracte depuis dix-huit jours seulement, quand à leur tour les Carnutes se soulevèrent. Aussitôt César fait venir des troupes des bords de la Saône, attaque à l'improviste Genabum (Orléans), s'en empare, et la ruine impitoyablement. On était alors au milieu de février. Forcé par l'intempérie de

la saison, l'armée romaine campe sur l'emplacement de la ville, s'abrite dans les maisons à demi renversées, au moyen de paille et de branches d'arbres, et attend le printemps. Elle était à peine installée quand on apprit que les Bellovaques (Beauvais) avaient pris les armes contre leurs voisins, alliés de Rome. César quitte aussitôt Genabum, fond sur les Bellovaques à la tête de quatre légions, et soumet les révoltés, non sans subir lui-même de grandes pertes. La tranquillité semblait revenue quand les Pictons (Poitou), prenant les armes à leur tour, vinrent assiéger dans Poitiers un gouverneur gaulois favorable aux Romains. Les assiégeants, battus par un lieutenant de César, s'enfuirent vers la Loire; là ils éprouvèrent un nouvel échec et furent dispersés. On était alors au milieu de la saison de l'été de l'an 50.

A cette dernière défaite avaient échappé le sénonais Drappès et le cadurque Lucterius. Les deux chefs gaulois, réunissant les débris de leurs troupes, composent une petite armée de cinq mille hommes (1), et conçoivent le hardi projet de soulever la Province romaine (Provence). Ils

---

(1) Quelques éditions portent 2,000 au lieu de 5,000. Les événements qui suivirent rendent le premier chiffre peu probable.

marchaient donc à grandes journées vers le Sud, quand le lieutenant Caninius les atteignit au nord du territoire des Cadurques (Lot). N'osant risquer un engagement à cause du petit nombre de leurs soldats, Drappès et Lucterius s'enfermèrent dans Uxellodunum, ville très forte, voisine de la rive droite de la Dordogne. Le siège fut long et mémorable; César lui-même vint en personne diriger les opérations. Quand la ville eut été prise, comme aucune résistance ne se manifestait plus nulle part, César se rendit en Aquitaine pour y passer les derniers jours de l'été, *supremum tempus æstivorum*. C'est de là qu'il envoya à ses lieutenants l'ordre de prendre leurs quartiers d'hiver dans les lieux et chez les peuples qui ont été désignés plus haut.

Instruit par les événements de l'hiver précédent, passé tout entier au milieu de révoltes inattendues, César prit-il, dans la distribution qu'il fit de ses troupes, des précautions contre de nouveaux soulèvements? En douter, serait ne pas lui rendre justice. On remarque, en effet, qu'il ne fait camper pendant cet hiver aucune légion *isolément*, contrairement à l'habitude suivie par lui jusque-là, afin d'enlever à la révolte l'espérance d'une attaque victorieuse; on remarque aussi qu'il place ses soldats au milieu des populations les plus belliqueuses et les plus puissantes, afin

d'obtenir par leur soumission la soumission du reste de la Gaule. Ces deux mesures générales et principales ressortent des ordres mêmes donnés par César, et sont les seules dont l'historien ait eu à faire part. Mais à ces mesures de première importance, réglées par la volonté même du général, se sont joints nécessairement des soins de détail, laissés comme toujours à la diligence des commandants de corps : par exemple choisir pour lieu de campement une position forte et défendue par la nature contre les périls d'une attaque imprévue, préférer une contrée percée de routes et offrant les moyens de se mouvoir dans toutes les directions. Ces précautions primordiales, toujours indispensables, étaient rendues plus indispensables encore par les événements de l'hiver précédent, que nous avons reproduits sommairement. Nous aborderons maintenant la question de la situation géographique d'Aubusson.

En jetant les yeux sur une carte de France, on voit que le point qui marque l'emplacement de la ville d'Aubusson divise exactement en deux parties égales l'espace qui sépare entre elles les villes de Limoges et de Clermont, anciennes capitales des Lémovices et des Arvernes. Or une surveillance devant s'exercer à la fois sur chacun des deux peuples, était évidemment dans les in-



tentions de César ; cette intention ressort du seul fait de la désignation de leur nom. Pour se rendre compte de la tâche imposée par le général à chacun des quatre campements entre lesquels il divise toute son armée, il suffirait de remarquer comment il lui arrive de la préciser en ce qui regarde un de ces campements en particulier. Quand il place deux légions chez les Turons, non-seulement il les établit *dans le voisinage des Carnutes* révoltés peu auparavant, mais encore il spécifie formellement que leur mission sera de *contenir la contrée qui s'étend vers l'Océan*. La surveillance confiée à un campement pouvait donc être considérable, avoir un rayon étendu et s'exercer à la fois sur plusieurs peuples.

En ce qui touche les Arvernes et les Lémovices, on pourrait objecter qu'ils n'avaient point pris part aux révoltes de l'hiver précédent. Il est vrai ; mais les Éduens n'y avaient pris non plus aucune part, et cependant César trouve prudent de faire camper chez eux deux légions, à cause *de la grande influence qu'ils avaient sur toute la Gaule*. Mais l'influence des Éduens ne s'était pas manifestée d'une manière aussi éclatante que celle des Arvernes, dont les Lémovices avaient été les constants alliés ; une année à peine s'était écoulée depuis le jour où la Gaule entière s'était fédérée à l'instigation de Vercingétorix, le héros

de Gergovie et d'Alesia, qui attendait encore dans les prisons de Rome que le Sénat eût décidé de son sort. Quant aux Lémovices, non-seulement ils avaient fourni un contingent considérable à l'armée qui devait débloquer Alesia, mais encore ils avaient eu l'honneur de donner à cette armée son général en chef, Sedulius, tué glorieusement à la tête de ses troupes et que César qualifie de prince et général des Lémovices. Ces événements n'avaient que quelques mois de date et ne pouvaient manquer d'avoir encore du retentissement; ces deux races voisines, si vaillantes et liées d'une si étroite amitié, pouvaient bien n'avoir pas accepté sans retour le joug du conquérant. On est porté à penser que César n'était pas sans quelque crainte, quand on remarque ce qui est ajouté par lui après les mots Arvernes et Lémovices : *ne qua pars Galliæ vacua ab exercitu esset*, « afin qu'aucune partie de la Gaule ne fût dé garnie de troupes. » Ces paroles renferment tout à la fois, et le signe d'une appréhension et une menace. C'est aux deux peuples désignés que s'adresse particulièrement cette menace, à eux dont des événements récents avaient démontré la force et la courageuse obstination.

Dans cette situation et dans cette circonstance, un poste dont la position eût été intérieure et moyenne, relativement au territoire occupé par

les Arvernes et les Lémovices, aurait évidemment répondu le mieux aux nécessités imposées par la double surveillance à exercer. Or Aubusson, traversé aujourd'hui par la grande route qui unit Limoges et Clermont, se trouve à une distance *exactement égale* de l'une et de l'autre ville, de sorte que sa position répond aux besoins de la tâche confiée aux deux légions établies *sur le territoire des Lémovices, non loin des Arvernes*, tâche qui était toute de surveillance.

Les partisans de Tintignac se placent à un point de vue moins général et moins autorisé, pensons-nous, pour faire valoir les avantages particuliers à cette localité. Quoique César ne désigne pas les Cadurques, on fait remarquer que Tintignac est peu éloigné de leur pays et de la ville d'Uxellodunum, dernier boulevard de l'indépendance gauloise, et on ajoute : pour cette raison, la ville gallo-romaine de Tintignac est le lieu où campèrent les deux légions envoyées par César *chez les Lémovices, non loin des Arvernes*. Sur cette proximité repose en effet toute l'argumentation faite en faveur de Tintignac, à qui, comme on le verra, la réalité ne permet de donner absolument *aucun autre titre*.

Nous avouons qu'il n'y a que 11 lieues de Tintignac au *peux d'Issolud*, considéré comme l'ancien Uxellodunum. Mais on se trompe quand

on donne à cette proximité une importance si déterminante. L'erreur vient de ce qu'on ne prend pas garde aux circonstances qui valurent à Uxellodunum l'honneur de la soumission la plus tardive aux armes de César, on ne songe point que le siège eut sa cause dans un fait imprévu, que la résistance se borna à la ville *uniquement*, enfin que la garnison d'Uxellodunum était en majeure partie étrangère au pays. On oublie que le chef principal de cette troupe était le sénonais Drappès, auquel le cadurque Lucterius s'était joint peu auparavant, après une défaite commune subie près de la Loire; on oublie que tous deux faisaient chemin vers le Sud dans l'intention de soulever la Province romaine, quand un lieutenant de César les atteignit avec des forces supérieures et les contraignit à se réfugier dans Uxellodunum, ville qui se trouvait sur leur passage, entre Tours et Narbonne. Sans doute Uxellodunum appartenait au territoire des Cadurques, et Lucterius aussi était Cadurque; mais cette unité de nationalité explique seulement comment et pourquoi la ville ouvrit ses portes. En effet, le siège ayant commencé aussitôt, pendant toute sa durée, qui fut considérable, l'historien ne mentionne absolument aucun acte d'hostilité commis envers les Romains par les habitants du pays. La ville elle-même était devenue belligérante à

l'improviste, car elle manquait d'approvisionnement; de sorte que Drappès et Lucterius durent laisser leurs soldats et sortir pour aller chercher des vivres. Jusqu'ici nous ne voyons aucun fait de guerre qu'on puisse attribuer à la volonté propre de la peuplade des Cadurques. Cette absence de tout concours, qui est réelle, aurait peut-être pour cause la présence même de l'armée de Drappès, qui faisait la principale force de la garnison; car la composition de cette armée était si bizarre qu'il est impossible de lui assigner une nationalité particulière; pour cette raison, on pouvait hésiter à lui accorder une entière sympathie. Hirtius dit (liv. VIII, ch. xxx) que ce chef avait ramassé de tous côtés, dès le commencement de la guerre, des bandes d'hommes perdus, appelé les esclaves à la liberté, convoqué les proscrits de toutes les cités, et enrôlé des voleurs : *ut primum defecerat Gallia, collectis undique perditis hominibus, servis ad libertatem vocatis, exulibus omnium civitatum accitis, receptis latronibus.* Quand Drappès et Lucterius essayèrent de rentrer dans la ville, ils ne purent rompre les lignes romaines, et furent défaits. Le premier, fait prisonnier, se laissa héroïquement mourir de faim, n'abandonnant que son corps aux mains des ennemis de son pays; quant à Lucterius, étant parvenu à s'échapper, il se réfugia non chez ses con-

citoyens, mais chez les Arvernes. Après avoir erré d'asile en asile, il fut trahi par un habitant de la contrée où il se cachait, nommé Épasnacte, et livré à César. Bientôt après, Uxellodunum se rendit, et cette capitulation marqua la fin de la campagne. On était alors aux derniers jours de l'été de l'an 50 avant J.-C.

Du court récit qui précède, il résulte que si la peuplade des Cadurques n'est point restée indifférente à la courageuse résistance d'Uxellodunum, ce qu'on ne pourrait, croyons-nous, supposer sans injustice, il n'est survenu non plus de sa part aucune intervention que l'historien ait dû signaler comme un embarras pour les assiégeants. Il est probable que quand les généraux se séparèrent tous deux de leurs soldats, ils avaient l'espérance d'intéresser le pays à leur cause et de recruter des combattants; l'abandon dans lequel ils laissaient l'armée ne peut guère s'expliquer autrement. Rien n'indique qu'ils aient rencontré un accueil bien empressé; et même, quand ils demandèrent des vivres pour le ravitaillement de la place, si quelques-uns en donnèrent de bon gré, d'autres n'en donnèrent que forcément, parce que *prohibere non poterant*, dit Hirtius au ch. xxxiv. On peut donc dire que dans aucune des circonstances du siège d'Uxellodunum on ne remarque ni cette résolution ferme ni cette action

unanime qui caractérisent toujours un soulèvement. Nous ajouterons encore que dans le cas où les deux chefs auraient eu parmi leurs soldats un contingent de Cadurques quand ils tentèrent de rentrer dans la ville, ces Cadurques se seraient battus bien mal ; car les Romains obtinrent la victoire sans subir aucune perte et presque uniquement au moyen de leur avant-garde, composée principalement d'auxiliaires germains. Dans cette rencontre, dit Hirtius, au ch. xxxvii, nos soldats vainquirent presque sans recevoir aucune blessure, *sine ullo pene vulnere*.

Si à cette mollesse on oppose la résistance si tenace de la ville d'Uxellodunum, on voit que la lutte isolée de cet oppidum est due particulièrement à l'armée de Drappès, qui était étrangère au pays ; on remarque aussi que la ville appartenait spécialement à la clientèle de Lucterius et qu'ainsi elle accomplissait un devoir envers un patron. *In clientela fuerat ejus*, dit Hirtius, au ch. xxxii. Or chez les Gaulois, le client devait aide et secours dans tout danger, sous peine de déshonneur, comme nous l'apprend César au ch. xl du liv. VII : *Clientibus more Gallorum nefas est etiam in extremâ fortunâ desere patronos* ; « aux yeux des Gaulois, un client ne peut sans crime abandonner son patron, même quand tout est désespéré. »

De ce qui précède nous tirerons deux conséquences que les *Commentaires* autorisent : 1<sup>o</sup> le siège d'Uxellodunum fut tout d'accident et résulta d'une circonstance imprévue ; 2<sup>o</sup> l'histoire ne constate aucun concert d'aucune sorte entre les habitants du pays et les défenseurs de la ville.

Il nous avait paru indispensable d'examiner dans quelles circonstances le siège se produisit et quelle conduite tinrent les Cadurques, le seul argument que l'on fasse valoir en faveur de Tintignac étant qu'il est voisin de ce peuple. Nous revenons maintenant aux considérations générales, qui seront l'objet de quelques mots encore.

Après la prise d'Uxellodunum, l'automne était venu ; il fallait donner aux troupes le repos et les quartiers d'hiver. Distribuer les cantonnements de troupes d'occupation chez un peuple vaincu est un point auquel un général donne ordinairement beaucoup d'attention, car d'une heureuse distribution et d'une forte installation résultent le maintien de la conquête et la tranquillité du pays. Après la huitième campagne, les Romains ont dû, suivant leur habitude, établir leurs quartiers d'hiver chez les peuples mêmes qui leur inspiraient des craintes ; ils ont dû aussi, pour écarter les dangers d'une témérité nécessaire, demander à la nature des moyens de résistance capables de triompher de toute attaque.

Pour trouver quels peuples les Romains avaient le plus à redouter, voyons quels peuples avaient été antérieurement chefs de révolte, ensuite quels peuples s'étaient montrés les plus ardents et les plus résolus dans le dernier soulèvement. Les deux peuples les plus influents de la Gaule, ceux qui alternativement l'avaient dirigée tout entière et l'avaient entraînée à leur suite, étaient les Éduens et les Arvernes ; ceux qui avaient pris la part la plus active à la dernière révolte étaient les Bituriges (Berry), les Carnutes (Chartres), les Bellovaques (Beauvais), et les Pictons (Poitou).

D'après la distribution des quartiers d'hiver que nous a transmise Hirtius, César plaça quatre légions chez les Atrebates (Artois), sur les frontières des Bellovaques, dont le courage avait fait courir des périls sérieux à l'armée romaine. Deux légions furent envoyées sur la frontière des Carnutes, qui s'étaient révoltés au mois de février précédent. Deux légions furent envoyées chez les Éduens, que leur influence rendait dangereux. Enfin les deux dernières légions, *reliquas*, César les plaça *chez les Lémovices, près de la frontière des Arvernes*, quoique ces deux peuples, comme les Éduens, n'eussent pris aucune part à la dernière révolte. C'est donc à leur crédit et à leur puissance que doit être attribuée cette mesure de précaution, comme aussi au voisinage des Pic-

tons et des Bituriges, qui avaient forcé César à entrer en campagne le 31 décembre précédent. Nos deux légions devaient donc avoir pour mission de surveiller quatre peuples limitrophes, même que les deux légions envoyées chez les Turons, sur la frontière des Carnutes, avaient pour mission, dit Hirtius, de surveiller en même temps ces deux peuplades et la contrée qui s'étend vers l'Océan.

Nous réservons la question de l'assiette du camp, qui sera examinée plus loin ; nous arrêtant à la question de la situation géographique, nous demandons : l'étendue de la surveillance imposée aux deux légions étant connue, laquelle des deux localités, Tintignac ou Aubusson, semblerait située de manière à rendre cette surveillance plus facile et plus efficace ? La raison veut que le degré de proximité entre le surveillant et le surveillé marque ici le degré d'opportunité, l'éloignement étant une cause d'embarras et de difficultés, tandis que le voisinage est un élément de succès ; voyons donc lequel des deux lieux se trouve plus central que l'autre, dans la région confiée à la garde des deux légions romaines ; celui-là sera le plus favorablement situé.

Aubusson, situé dans la partie est du territoire des Lémovices, est à 21 lieues de Limoges et à 21 lieues de Clermont, à 12 lieues des Bituriges et à 22 lieues des Pictons.

Tintignac, situé dans la partie sud du territoire des Lémovices, est à 21 lieues de Limoges et à 34 lieues de Clermont, à 33 lieues des Bituriges et à 30 lieues des Pictons.

Aubusson est donc plus central que Tintignac.  
(*Voy. la carte.*) (1)

---

(1) Quelques auteurs disent que César, pour reconnaître le courage des Cadurques et lui rendre hommage, leur donna le nom d'Eleuthères. Ces auteurs se trompent. Une tribu seule des Cadurques se nommait Eleuthère et appartenait non à la partie nord mais à la partie sud de la peuplade ; de plus, César désigne les Eleuthères dans le septième livre de ses *Commentaires*, ch. LXXV, ce qui prouve que le nom d'Eleuthères est plus ancien que la prise d'Uxellodunum.

---

## CHAPITRE II

---

### DES VOIES DE COMMUNICATION

Nous avons dit comment les paroles de l'historien, *ne qua pars Galliæ vacua ab exercitu esset*, donnent à la surveillance confiée aux deux légions une étendue comme indéfinie, et non bornée seulement aux Lémovices et aux Arvernes. Pour une armée chargée de maintenir dans l'obéissance une population hostile, le premier besoin est d'avoir à sa disposition des voies de communication et de s'en rendre maîtresse; par là elle assure la liberté de ses mouvements, en même temps qu'elle fait obstacle aux entreprises qu'elle redoute. Si nous partons de ce principe, nous nous trouvons avoir à démontrer qu'un poste d'observation établi à Aubusson aurait rencontré, en ce qui touche les voies de communication, les avantages que réclamaient les circonstances.

Retrouver les routes dont se servaient les Gaulois, serait difficile aujourd'hui; on ne peut même

pas toujours retrouver celles que les Romains construisirent plus tard et avec les conditions d'une extrême solidité. Il est certain cependant que les Gaulois avaient des routes, car longtemps encore après la conquête, on comptait chez eux les distances par *lieues* et non par *milles*. Ammien Marcellin nous apprend en effet, dans le ch. xi, du liv. XV de ses récits, qu'à partir de Lyon les distances ne se comptent plus par milles mais par lieues : *exinde non millenis passibus sed leucis itinera metiuntur*. Or *leuca* en langue celtique se disait *leg* ou *lech*; les *leugæ* d'Ammien Marcellin représenteraient donc des intervalles marqués sur les routes des Gaulois par des *pierres* ou bornes faites d'une pierre; de sorte que de ce témoignage il résulte que quatre cents ans après la conquête la lieue était encore usitée en Gaule, quoique cette *leuca* ou *leuga* gauloise eût 742 mètres de plus que le mille romain. Cette mesure propre à la Gaule, conservée par les vainqueurs eux-mêmes, prouve que les Gaulois avaient des routes. D'ailleurs *leuca* et *leuga* sont non des mots latins mais des mots gaulois latinisés, *postérieurs* à la conquête.

S'il est reconnu qu'une armée d'occupation doit pour ses besoins et aussi par prudence se rendre maîtresse des voies de communication principales du pays occupé, comme la mission

donnée aux deux légions de César était de veiller sur les Lémovices et les Arvernes, nous aurions à rechercher quelles voies unissaient dans les temps anciens Augustoritum et Augustonemetum, c'est-à-dire Limoges et Clermont; ensuite nous examinerions sur quel point du trajet de ces voies un poste d'observation pourrait avoir été placé le plus avantageusement. (1)

Dans les temps anciens, Limoges et Clermont étaient reliés par deux voies *parallèles* : la plus longue, celle du Nord, était romaine; celle du Sud, entièrement directe était, pensons-nous, gauloise. Nous allons les examiner l'une et l'autre séparément.

L'itinéraire romain appelé carte de Peutinger marque de Limoges à Clermont quatre stations, dont voici les noms ainsi que les chiffres indiquant les distances qui les séparent : Augustoritum (Limoges) XIV, Prætorium (?) XVIII, Acitodunum (Ahun) XX, Fines (?) X, Ubium (Olby) VIII, Augustonemetum (Clermont). Cette route existe

---

(1) Dans la question des routes, nous ne ferons pas de distinction entre Augustonemetum (Clermont) et *Gergovie*, ancienne capitale des Arvernes, le plateau sur lequel était bâtie Gergovie se trouvant à 5 kilomètres seulement de Clermont.

Quant à Limoges, son emplacement actuel est celui même de la ville romaine et de la ville gauloise.

encore sur plusieurs points; elle sert même aujourd'hui de chemin public, sur une longueur de 13 kilomètres, entre Néoux et la Chaussade, ce qui fait que les auteurs de la carte de l'état-major ont dû en tenir compte et l'indiquer comme chemin actuellement suivi, en la signalant au moyen de cette mention : *ancienne voie romaine*.

Si nous prenons cette route à son départ, le premier lieu que nous rencontrons à la suite de Limoges est Prætorium. Malheureusement l'emplacement de cette station a été jusqu'ici inutilement cherché; nous ne pourrions donc indiquer sûrement aucun tracé, ni en avant ni en arrière de cette localité gallo-romaine. Vient ensuite la station d'Acitodunum. Ici l'identité est reconnue; Acitodunum est Ahun, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Guéret; là nous possédons un point incontesté du tracé donné par la carte de Peutinger et l'on voit en effet la route romaine y faire son apparition. La voie se dirige au delà d'Ahun vers le Sud-Est et traverse la partie Est de la commune de Saint-Médard, où se rencontrent de nombreux vestiges; à peu de distance elle atteint la Chaussade, chef-lieu de commune situé à deux lieues au nord-est d'Aubusson. En cet endroit commence, ainsi que nous avons dit, une longueur de 13 kilomètres

restée intacte et dont l'extrémité opposée touche Néoux. De Néoux (1) la voie prend la direction Est-Sud-Est et passe aux Chaussades (2), village de la commune de Saint-Pardoux-d'Arnet, d'où elle gagne à travers des bruyères Monteil-le-Guillaume. En cet endroit la voie est encore employée pour les besoins de l'agriculture et porte le nom de *Chemin romain*.

De Monteil-le-Guillaume, la voie passe tout près de Fernoel et fournit plusieurs centaines de mètres à la route conduisant à Giat, lieu que la voie romaine traversait. Fernoel et Giat appar-

---

(1) Néoux était le chef-lieu d'un archiprêtré au temps du moyen âge. On y a trouvé des substructions romaines, des sépultures et une monnaie d'Adrien.

(2) *Chaussade, Chaussadi, Chaucher*, etc., sont considérés par les archéologues comme des synonymes de *chaussée*. Les deux exemples que nous venons de rencontrer concordent avec cette opinion; d'autres se présenteront encore. Du Cange donne pour étymologie au mot *chaussée* *calcea* et *calcia*, substantifs du bas-latin, qu'il tire des verbes *calceare* et *calciare*, puis il ajoute : penser que ces noms viennent de *calcare*, qui signifie *fouler aux pieds*, est une opinion qu'il ne faut pas dédaigner, *non fastidiendum*. Cette étymologie peut, en effet, paraître la meilleure, si on considère le mode de construction comme étant l'origine de la dénomination, ou bien la destination des routes qui est d'être *pressées* par les pas des voyageurs.

Nous avons eu l'occasion d'observer, non loin de

tiennent au Puy-de-Dôme; là donc commence le pays des Arvernes; aussi pense-t-on que le *Fines* de la carte de Peutinger était Giat même ou un lieu peu éloigné. Cette localité a conservé d'ailleurs des restes romains; on voit aussi à peu de distance de l'église un tumulus remarquable par ses dimensions, le plus beau qu'il nous ait été donné de rencontrer; son élévation est d'environ 8 mètres et sa surface a assez d'étendue pour être entourée d'une promenade plantée d'arbres.

De Giat, la route se dirige au Sud-Est, vers Voingt (Viginti), et passe à 2 lieues au nord

---

Néoux, un espace d'environ 100 mètres de la chaussée romaine entamé parallèlement à son axe par le tracé d'un chemin vicinal. Comme le chemin, nouveau à cet endroit, se trouvait en déblai, il avait d'un côté pour revers extérieur l'épaisseur entière de la voie romaine. Cette épaisseur se constituait de trois couches égales, hautes de 0<sup>m</sup>,30, formées d'un mélange de gros sable et de terre très serré et même dur. Au-dessus était le pavé. Nous pensons que dans la formation de ces couches l'emploi *des pieds* devait figurer pour quelque chose. Disons aussi que dans le centre de la France *chaucher* signifie *serrer avec les pieds*; par exemple, *chaucher le foin* dans le grenier; ici *chaucher* vient évidemment de *calcare*. Il se pourrait donc que *une chaussée* fût identique à *une chauchée*.

M. Maximin Deloche, dans sa dissertation sur Tintinnac, exprime aussi cette opinion, que *chaussade*, *chaussie*, etc., sont des équivalents de *chaussée*.

d'Herment. Là elle prend la direction de l'Est, passe près de Gelles puis à Olby, que l'on considère comme étant la station appelée *Ubium* dans la carte de Peutinger. D'Olby la route se dirige vers la chaîne des monts Dômes, passe sur le versant sud de la montagne du Puy-de-Dôme et débouche dans la vallée de Fontana. Dans cette vallée, qui a une lieue de traversée, on trouve près du Villars un tronçon de 3 kilomètres intact et bien pavé, qui a conservé le nom de *route romaine*. Plus loin est Chamaillères, qui est comme un faubourg de Clermont.

Du tracé dont nous venons de donner le détail, il résulte qu'une voie romaine, voie indiquée par la carte de Peutinger, partait de Limoges ou Augustoritum et passait à Ahun, Saint-Médard, la Chaussade, Néoux, les Chaussades et Monteil le-Guillaume dans la Creuse ; puis dans le Puy-de-Dôme près de Fernoel, à Giat, à Voingt, près de Gelles et à Olby, pour franchir ensuite le versant sud de la montagne du Puy-de-Dôme, déboucher dans la vallée de Fontana, rencontrer le Villars et aboutir à Chamaillères et Clermont.

Remarquons que vers le milieu de son trajet, c'est-à-dire entre la Chaussade et Néoux, cette voie s'approche d'Aubusson assez pour n'en être éloignée que de 7 kilomètres ; aussi Aubusson était-il mis en rapport avec elle par un double

raccordement, dans la direction du Nord et dans la direction du Sud-Est. Le premier embranchement, conduisant à Limoges, partait de la croix du Caquelaqué, passait au Marcillat, près de Chaussidoux dans la commune de Saint-Maixant, puis atteignait la voie à peu de distance du village de Plagne. Le second embranchement, conduisant à Clermont, partait de la rue Tour-du-Milan, traversait le plateau du Marche-Dieu, passait à la Seiglière, à Peyra (en patois la *pierre* ou la *borne*), près de Chaussidoux dans la commune de Saint-Pardoux le Neuf, puis atteignait la voie à Néoux. La longueur de ce raccordement était de 9 kilomètres et demi. Aubusson se trouvait donc à la pointe d'un triangle dont la voie romaine était la base.

Nous avons dit plus haut que deux voies parallèles unissaient dans les temps anciens Limoges et Clermont; nous venons de décrire la voie septentrionale, qui est romaine; il nous reste à parler de la voie méridionale, que nous considérons comme gauloise. Mais auparavant, pour dissiper des doutes que le hasard pourrait nous faire rencontrer, faisons remarquer que dans tous les temps les centres importants de population ont eu le besoin de communiquer entre eux. Nous avons bien peu d'éléments pouvant nous aider à déterminer le chiffre de la population des villes

gauloises. Cependant César donne sur une des villes du centre un précieux renseignement. Il dit dans le septième livre de ses *Commentaires*, ch. xxviii, que les Romains ayant pris *Avaricum*, aujourd'hui Bourges, égorgèrent quarante mille personnes de tout âge et de tout sexe. Toutes ces victimes sans doute n'appartenaient pas à la population de la cité; mais disons qu'en 1832 la population de Bourges était de dix-neuf mille âmes, et que la ville gauloise du temps de César ne devait pas lui céder en importance quant au nombre des habitants. Si Limoges et Clermont, capitales aussi de deux peuples riches et puissants, étaient peuplés proportionnellement, une route ne pouvait manquer d'unir ces deux centres si voisins. Les marches surprenantes de César ne peuvent d'ailleurs s'expliquer sans des chemins praticables et même très praticables. Disons enfin que les Gaulois avaient leur mesure itinéraire propre, la *leg*, la lieue, qui se dit en patois *lego* et est particulière aujourd'hui encore aux pays habités par les Celtes, c'est-à-dire à la France et à l'Espagne. Ces considérations autorisent à affirmer que la Gaule avait des routes; c'est pourquoi penser que Limoges et Clermont étaient unis par une route avant la conquête romaine, nous a semblé une opinion au moins très vraisemblable. Trouver cette route, là est la difficulté; c'est cette

difficulté que nous avons essayé de résoudre.

La voie que nous considérons comme gauloise se fait d'abord remarquer en ce qu'elle est directe et la plus courte possible, au point de se confondre à peu près avec la ligne que l'on tracerait au moyen d'une règle entre les deux villes. Cette voie ne consiste pas en un ouvrage exécuté en relief sur le sol, ainsi que les chaussées romaines, mais en un sillon large et profond, tapissé aujourd'hui d'une herbe fine. Les tronçons de routes gauloises conservés dans quelques parties incultes de ce pays offrent invariablement le même aspect ; nous en connaissons même qui atteignent jusqu'à 7 mètres de profondeur. La route dont nous parlons, dans les parties où elle est encore suivie, a pour nom *route ancienne*. Son point central était Felletin, ville située sur la Creuse, à 11 kilomètres au sud d'Aubusson. Sous Louis XIV ce chemin était pratiqué dans toute son étendue, et sur la carte de Cassini il figure sous cette désignation : ancienne route de Limoges à Clermont. Cependant Cassini, tout en la nommant *ancienne*, lui donne des relais de poste et montre par là qu'elle était encore employée ; de plus il nous apprend que cette route était principale au temps de Louis XI, puisque les postes avaient été réservées aux routes parcourues par les courriers du roi. Cette route devait

être principale en effet, à cause de l'abandon de la route romaine, plus longue de sept lieues. Aussi quand Colbert relia entre elles les grandes villes du royaume par des *chemins du roi*, songea-t-il à utiliser la route passant par Felletin, pour en faire une voie moderne entre Limoges et Clermont. Mais il fallait élargir d'un bout à l'autre, souvent aussi rectifier. Deux familles puissantes, appartenant au voisinage de Felletin, s'opposèrent par voie de justice à tout passage sur leurs terres et obtinrent gain de cause. Alors Colbert créa une route *nouvelle* passant par Aubusson, et la route de Felletin prit le nom de route *ancienne* (1).

Mais à quelle époque pourrait remonter cette route appelée *ancienne* après Colbert et qui était grande route au quinzième siècle, quand Louis XI établit les postes ? Grégoire de Tours nous apprend qu'elle existait au temps des Mérovingiens.

---

(1) M. Cyprien Pérathon, dans son intéressante notice sur les manufactures d'Aubusson, rapporte comment le chevalier de Forbin alla, en 1684, de Limoges à Clermont en compagnie de muletiers, gens de fort mauvaise mine. A cette époque, dit l'auteur, la grande route passait encore à Felletin. La route *nouvelle* passant par Aubusson ne fut en effet livrée que quelques années après.

« En l'an 557 de notre ère, dit cet historien, Chramne, fils de Clotaire, gouverneur du Poitou, du Limousin et de l'Auvergne au nom de son père, résolut de se rendre indépendant. Après s'être assuré l'appui de son oncle Sigebert, il profita de l'absence de Clotaire, occupé à faire la guerre aux Saxons, pour lever l'étendard de la révolte. Chramne résidait alors à Limoges. Bientôt ses frères Caribert et Gontran, sur l'ordre de leur père, partent à la tête d'une armée pour combattre le rebelle et arrivent à Clermont. Là ils apprennent que Chramne est dans le pays du Limousin. Aussitôt, ajoute Grégoire de Tours, ils se mettent en route, s'avancent jusqu'en un lieu appelé la Montagne-Noire et là le rencontrent : *usque ad montem quem Nigrum nomine dicunt accedunt eum que reperiunt.* » (Liv. IV, ch. xvi.)

Ce passage si précis, dont l'auteur était natif de Clermont et connaissait dès lors très bien le pays, donne Clermont et Limoges comme points de départ des deux armées et Nigremont comme leur point de rencontre. Or Nigremont, aujourd'hui Saint-Georges-Nigremont, du nom de la famille de Saint-Georges qui le possédait en fief, Nigremont se trouve entre Clermont et Felletin et touche la route connue plus tard sous le nom de route ancienne; par conséquent cette route exis-

tait en 557, puisque deux armées parties de Limoges et de Clermont la parcoururent en entier et font leur rencontre à 11 kilomètres à l'est de Felletin, non loin de son point central (1).

Ce qui contribue à attester l'antiquité de cette voie, c'est qu'entre Saint-Frion et Pontcharreau, tout près de Nigremont, les habitants du pays lui donnent le nom de *chemin de César*. Cette dénomination ne saurait correspondre à une origine romaine; ainsi que nous l'avons dit, l'aspect de cette voie suffit à lui seul pour écarter une

---

(1) Chramne avait choisi pour refuge une forteresse inaccessible, considérable aussi par son étendue.

Nigremont est situé au sommet d'une montagne conique et escarpée, baignée par la Roscille. A la distance de 300 mètres, du côté du Nord, est une seconde éminence, de hauteur égale, plus escarpée et un peu moins large à la base. Un col demi-circulaire, presque aussi élevé que les deux montagnes, s'étend entre elles et les réunit du côté de leur versant ouest. Le col et les deux éminences présentent ainsi dans leur ensemble la forme d'un fer à cheval. La montagne qui fait face à celle qui s'appelle proprement Nigremont, se nomme le Mureau. Un système unique de fortification embrassait le tout. Sur Nigremont la culture a laissé peu de traces des anciens ouvrages, tout se borne à des vestiges de murs et de fossés; sur le Mureau, qui est inculte et rocailleux, on voit des talus bien conservés ainsi que des murs en pierres sèches et brutes, de très forte dimension. Quant au col, ses moyens de défense con-



telle opinion ; mais quel que soit le souvenir consacré par le nom de *chemin de César*, ce souvenir se rattache à l'occupation romaine et rend la route contemporaine de l'époque des Césars. Un fait historique, tel que le passage de César ou d'un César, serait-il la cause de cette dénomination ; ou bien une réparation ou amélioration de la voie ordonnée par un empereur ? Nous ne savons ; mais un peu plus loin et à peu de distance de Felletin, sur le bord même de notre route *ancienne*,

---

sistaient en une double ligne de quartiers de rochers dont un certain nombre sont encore en place ; cette double ligne était le trait d'union des deux hauteurs. Nigremont n'a plus que quelques maisons ; au temps des Mérovingiens, il était le chef-lieu d'un de ces cercles administratifs qu'on appelait *vicairies*.

Les habitants de la Pradelle et de la Clidelle, villages bâtis sur les penchans du col, m'ont dit qu'il leur arrivait souvent de rencontrer des flèches en silex, particulièrement sur le Mureau. Je savais en effet que plusieurs avaient été remises récemment par eux à M. le docteur Chaussat, membre de la Société scientifique de la Creuse. Nigremont aurait donc été une forteresse celtique, contemporaine dès lors de la route que nous regardons comme gauloise. Quant à l'importance que pouvait avoir autrefois Nigremont, elle est démontrée par ce fait qu'il put servir de refuge à toute une armée. Chramne ne fut pas attaqué dans cette position, car, comme on sait, les frères se séparèrent sans combattre.

le nom de César se rencontre encore, appliqué à un dolmen appelé dans le pays *la cabane de César*. Ici la dénomination ne peut être signe que d'un passage seulement, ou d'un fait s'y rattachant.

De ce que nous venons de voir on peut conclure que Limoges et Clermont étaient reliés dans les temps les plus reculés par une voie qui n'est point d'origine romaine. Felletin en occupait le centre (1). Cette voie est encaissée sur toute son étendue, comme le sont les chemins gaulois, dont on rencontre assez d'exemples dans les contrées incultes de ce pays (2). Sur une certaine étendue la voie porte le nom de *chemin de César*, ce qui indique qu'elle existait au temps de l'occupation romaine ; elle passait près de Nigremont qui, comme forteresse celtique et plus tard comme vi-

---

(1) Felletin, ville très ancienne, a toujours prétendu au droit d'être la capitale de la Haute-Marche. Sous François I<sup>er</sup>, quand la coutume de la Marche fut proclamée à Guéret ; puis sous Louis XIII, quand un présidial fut établi dans cette même ville, Felletin protesta et refusa d'envoyer des délégués aux assemblées solennelles qui eurent lieu.

(2) Nous citerons comme exemple d'une route gauloise le chemin qui unissait les villes celtiques d'Ahun (Acitodunum) et de Breth (la Souterraine). Ce chemin touchait au Puy-de-Gaudy, plateau élevé, où fut autrefois une ville à laquelle la tradition donne le nom de *Ribandelle* et où nous avons trouvé nous-même des ob-

cairie, ne pouvait manquer de moyens de communication en rapport avec son importance ; cette voie servit en 557 au passage de deux armées ; dans le quinzième siècle elle reçut des relais de poste ; deux siècles plus tard Cassini la trace sur sa carte et, en la nommant *ancienne*, atteste ainsi sa priorité à l'égard de toute route existant alors entre Limoges et Clermont. La route que nous considérons comme gauloise appartiendrait donc en réalité : 1° à l'époque moderne ; 2° à l'époque du moyen âge ; 3° à l'époque ancienne, sans cependant avoir rien d'un travail romain.

En rapprochant le tracé de cette route du tracé de la route romaine et du tracé de la route *nouvelle*, on trouve à constater les concordances ou les différences suivantes :

Du côté de Limoges la route ancienne et la

---

jets celtiques, gallo-romains et du moyen âge. Après la descente de la montagne, le chemin entre dans le bois du Chévrier, dit Bois-de-la-Ville (de Guéret). Là le chemin offre une trouée non naturelle, profonde de 7<sup>m</sup>,70.

Ce chemin, dont on ne se sert plus depuis des siècles que quand le bois se coupe, est appelé *la voie noire*, en patois *vio nère* ; sans doute ce nom lui vient de l'obscurité causée par l'élévation de ses bords. Une érosion si profonde montre bien que les Gaulois n'avaient pas la coutume de paver leurs routes.

route nouvelle se confondent jusqu'à Saint-Léonard ; depuis Saint-Léonard jusqu'à Clermont, elles sont distinctes. La route romaine, dont on ignore le tracé exact entre Limoges et Ahun, vient après Ahun croiser la route gauloise aux *Chaussades*. (Pluriel très digne de remarque.) Au delà des *Chaussades* commencent les montagnes de l'Auvergne ; alors les difficultés de terrain imposent plusieurs fois aux deux voies un seul et même passage ; finalement elles gagnent l'une et l'autre, sans pouvoir faire autrement, le versant sud du Puy-de-Dôme, débouchent dans la vallée de Fontana en passant au Villars, puis gagnent Clermont par Chamailières.

Telle est la route qui, suivant nous, unissait à l'époque celtique la capitale des Lémovices et la capitale des Arvernes. (1)

Voici, relativement à la route que nous appelons gauloise, quelle était la situation propre d'Aubusson :

---

(1) Voici le détail des principales localités traversées par chacune des trois routes parallèles :

*Route romaine* (la plus septentrionale et la plus longue) : Limoges, Prætorium (position inconnue), Ahun, Saint-Médard, la Chaussade, Néoux, Giat, Voingt, Olby, le versant *sud* du Puy-de-Dôme, le Villars, Chamailières, Clermont.

*Route nouvelle* (centrale, longueur moyenne) : Limo-

Aubusson se trouve à 11 kilomètres au nord de Felletin, point central de la voie ; un double chemin le mettait en rapport avec cette localité. Un de ces chemins suivait la rive droite de la Creuse et traversait le Marche-Dieu, la Seiglière, Saint-Hilaire et Beaumont ; l'autre suivait la rive gauche, traversait d'abord le bois des Châtres à mi-côte dans la vallée de la Bauze, puis débouchait dans des terres incultes, où il ne rencontrait que les Coupres (Cupressi). Nous n'avons rien à dire du premier chemin, sinon qu'il se tient sur les crêtes et franchit des descentes et des montées extrêmement rapides. Quant au second, beaucoup plus commode, il offre cette très-remarquable particularité, qu'à la sortie d'Aubusson il est taillé dans le roc sur une longueur de 5 kilomètres. Ce chemin porte le nom de *voie sarrasine*. Cette voie est large de 4 mètres, plane, exactement horizontale et très-habilement exécutée. Cette

---

ges, Saint-Léonard, Sauviat, Bourganeuf, Aubusson, Saint-Avit d'Auvergne, Pontaumur, Pontgibaud, les Gouilles, le versant *nord* du Puy-de-Dôme, la Baraque, Clermont.

*Route ancienne* (la plus méridionale et la plus courte) : Limoges, Saint-Léonard, Peyrat-le-Château, près Vallières, Felletin, Nigremont, Pontcharreau, les Chaussades, Giat, Gelles, Olby, le versant *sud* du Puy-de-Dôme, près le Villars, Chamaillères, Clermont.

route, percée tout entière dans le granit et régnañt sur le flanc d'un escarpement coupé à pic, a dû demander beaucoup de temps, un temps supérieur assurément à celui de la durée du séjour des Sarrasins dans le royaume nouveau des Francs; aussi pense-t-on que par *voie sarrasine* il faut entendre voie par laquelle sont venus les Sarrasins. Dans ce cas ces derniers auraient suivi la route passant par Felletin, suivie avant eux par Chramne et par ses frères. Les Sarrasins sont allés en effet de Limoges à Clermont; le souvenir de leur présence est attesté à Clermont par une tour dite la *tour des Sarrasins*, placée non loin de Chamailières, qui signifie, pense-t-on, l'*étable des chameaux*. Malgré la légende qui attribue, non sans beaucoup de vraisemblance, aux Sarrasins l'établissement des premières fabriques de tapis à Aubusson, malgré cette légende, c'est aux Romains que l'on rapporte généralement l'exécution d'une entreprise aussi colossale que le percement de la voie dite *voie sarrasine*. Quant à nous, nous voulons seulement faire remarquer que l'immense difficulté vaincue dans le but d'établir un raccordement avec la route passant par Felletin, montre quelle importance on attachait, *dès les temps les plus reculés*, à avoir avec cette route un rapport facile et prompt.

Nous avons vu précédemment comment Au

bussou était relié à la voie romaine d'Ahun par deux embranchements de 9 kilomètres; nous venons de voir aussi comment il était relié à la voie dite *ancienne* par deux embranchements de 11 kilomètres. Mais en outre, Aubusson était le point de départ *spécial* d'une route romaine conduisant à Nérès, *aquæ Neræ*, chez les *Bituriges Cubi*. Le raccordement *nord-est*, aboutissant près du village de Plagne, se continuait en effet en ligne droite au delà de *Chaussidouz* et rencontrait d'abord Peyrat-la-Nonière, *petra nona* ou *nonaria*, puis inclinait à l'est vers le *Chauchet* et traversait la *Chaussade* dans la commune du Tromp, puis rencontrait Chambon, ville principale des *Cambiovicenses*; après un détour sur Évaux, où sont des restes de bains romains, la voie atteignait Nérès. Cette voie très courte mettait directement en rapport, du côté de l'est, le territoire des *Lémoivices* et celui des *Bituriges*.

Enfin et comme complément aux trois voies dont on vient de voir qu'Aubusson disposait, nous dirons qu'Aubusson était relié à Bourges par *Prætorium*, où passait la route de Limoges à Bourges; de même il était relié à Poitiers par *Prætorium* et Argenton, où passait la route de Clermont à Poitiers (1).

---

(1) On a pensé quelquefois que *Prætorium* pourrait

Tel était l'ensemble des routes anciennes partant d'Aubusson, et des routes anciennes de Limoges à Clermont, dont Aubusson occupait le point exactement le plus central.

Si maintenant nous examinons les avantages reconnus à Tintignac dans la question si importante des voies de communication, nous trouvons qu'on place ce lieu près de la route romaine de Bordeaux à Clermont et sur une route également romaine allant à Limoges.

---

être la ville gallo-romaine de *Breth*, voisine de la Souterraine, située à égale distance de Limoges et d'Argenton, ainsi que l'est *Prætorium* dans la carte de Peutinger. L'objection principale faite contre cette opinion est que, pour aller de Limoges à Clermont, traverser la Souterraine c'est allonger considérablement le chemin. Cela est vrai ; mais si on place pour cette raison *Prætorium* sur la ligne *directe* de Limoges à Ahun, la route de Limoges à Bourges, passant par *Prætorium* et Argenton, se trouve augmentée d'une même quantité ; la difficulté dès lors n'est que déplacée.

Mais si Limoges et Clermont étaient reliés au temps des Romains par la voie de Felletin, l'existence de cette seconde voie, la plus directe possible, permettrait de supposer que l'allongement avait lieu au détriment plutôt de la route passant par Ahun qu'au détriment de la route de Limoges à Bourges, la voie passant par Felletin supprimant l'inconvénient qu'il y avait à allonger la route de Limoges à Clermont passant par *Prætorium* et Ahun.

Nul doute qu'au moyen de ces deux voies Tintignac n'eût été en rapport avec les peuples que les deux légions de César avaient à surveiller ; mais le petit nombre des voies oblige à des détours, et la position toute méridionale du lieu ajoute beaucoup aux distances à parcourir. C'est au lecteur de juger. Nous souhaitons qu'il puisse rapprocher ce que nous écrivons pour Aubusson de ce qui a été écrit pour Tintignac.

---

## CHAPITRE III

---

### DU MOT AUBUSSON

Quand vint l'hiver de l'an 50 avant J.-C., les Romains n'occupaient la Gaule que depuis huit ans et demi. Quand donc deux légions de César vinrent camper *sur le territoire des Lémovices non loin des Arvernes*, il est peu probable que cet établissement se fit près d'une ville latine d'origine et de nom. Les quelques années écoulées avaient été remplies par les huit campagnes dont le récit nous est resté. Fonder des villes demande un loisir et une sécurité que les Romains n'avaient pas encore. Aussi semblerait-il opportun que le lieu donné pour résidence aux deux légions offrît dans son nom une apparence celtique. Cette apparence assurément ne prouverait rien quant au fait en lui-même, toutefois elle serait une présomption favorable, en ce qu'elle fournirait une preuve de contemporanéité.

Les historiens et les géographes s'accordent à

dire que *Alb* ou *Alp* signifiait montagne en langue celtique. Nous voyons en effet les plus hautes montagnes de l'Europe appelées *Alpes* par les Celtes dans leur région occidentale, et *Albes* (*Albius mons*) dans leur région orientale. On voit aussi les Gaulois de la Bretagne, refoulés dans le nord de leur île par les Romains, prendre le nom de Calédoniens dans les plaines et le nom d'*Albans* dans les montagnes. *Alby*, ville d'une antiquité reculée, est bâti sur un tertre, dit l'ancien géographe La Martinière; *Albon* autrefois *castrum Albonis*, est un château fort assis au sommet d'une montagne; *Albion*, dit M. Amédée Thierry, signifie l'île aux côtes élevées. Des exemples de même sorte pourraient être cités sans nombre, dans lesquels le préfixe *Alb* correspondrait constamment à une configuration montagneuse, ce qui fait qu'on le considère unanimement comme représentatif de l'idée de *hauteur*.

Dans les temps anciens, c'est-à-dire quand la langue française n'existait pas encore et que le latin seul était parlé, Aubusson était nommé *Albucio* et *Albussonium* d'après Malte-Brun, *Albucio* et *Albuzzo* d'après M. Maximin Deloche, qui inscrit cette ville sous ces deux noms dans sa carte du diocèse de Limoges sous Charlemagne. Le préfixe *Alb*, comme on voit, reste constant dans ces diverses dénominations, et la désinence seule va-

rie. La désignation actuelle, *Aubusson*, provient évidemment d'*Albuzzo*; non-seulement à cause de le ressemblance qui est plus grande, mais surtout parce que les lettres *z* et *s* sont restées pendant un grand nombre de siècles équivalentes et l'étaient même encore il y a deux cents ans. Quant à la substitution de la lettre *u* à la lettre *l*, elle a résulté naturellement des habitudes de prononciations usitées lors de la formation de la langue française. Les exemples de cette substitution sont nombreux : *Aubagne*, formé d'*Albania*; *Aubenas*, formé d'*Albinatium*; *aubier*, formé d'*alburnum*; *auberge*, formé de l'italien *albergo*. Quant à la finale *n* d'*Aubusson*, elle est un souvenir du génitif *Albuzzonis* et montre bien que la dénomination actuelle a succédé à une dénomination toute latine. Mais la syllabe *Alb* est seule l'objet de notre attention; et comme sa signification en langue celtique est *montagne*, en raison de la configuration naturelle du sol nous disons que l'application de ce mot gaulois ne saurait être nulle part mieux à sa place; puisque non-seulement la ville d'*Aubusson* est bâtie au pied de plusieurs hauteurs considérables par lesquelles elle est entourée, mais encore elle doit sa première origine à un établissement militaire qui couronnait une de ces hauteurs. La situation d'*Aubusson* concorde donc avec le sens attribué au monosyllabe

celtique *alb*. Nous ajouterons que le *Mont* est aujourd'hui encore le nom d'un quartier *élevé* de la ville; nom remarquable, identique au celtique *alb*, qui justifie et continue tout à la fois la dénomination caractéristique léguée par les premiers temps (1).

---

(1) La première syllabe du nom actuel d'Aubusson se trouvant composée des mêmes lettres que l'article français *au*, cette ressemblance a été cause que l'on a cherché souvent dans le reste du mot, *busson*, le substantif accompagnant cet article apparent, d'autant plus qu'une autre ressemblance venait engager à essayer cette décomposition du mot. Comme *buisson* se dit en patois du pays *bussou*, on a pensé pouvoir conclure de cette analogie que *busson*, seconde partie du mot Aubusson, représente ce terme patois, et que par suite Aubusson est équivalent à *Au-buisson*. La confiance en cette étymologie a même été portée si loin qu'on trouve des armoiries parlantes de la ville d'Aubusson substituées quelquefois à celles des d'Aubusson et consistant en un *arbre* ou un *buisson* verdoyant, accompagné de cette devise : *inter spinas floret*.

Nous ferons remarquer que quand l'article entre dans le vocable d'un lieu, c'est toujours au cas du nominatif qu'il se présente, comme le veut son rôle purement indicatif : les Granges, le Marcellat, le Mont, la Terrade, la Cube, le Chauchet, etc. Mais la plus grande difficulté n'est pas dans cette dérogação à l'usage reçu. Quand on écrivait *Albucio* et *Albuzzo* au temps de Charlemagne, la première syllabe se constituait déjà des lettres qui plus tard fournirent la première syllabe *Au*

Nous ne devons pas omettre de dire que deux autres localités portent en France le nom d'Aubusson : Aubusson, canton de Flers, départe-

---

de Aubusson. Si par conséquent on veut de *Au* faire un article, il faut en même temps déclarer que dans *Al*, qui a précédé *Au*, on voit un article ; sinon *Al* représente autre chose et la supposition fait violence à la vérité. Mais au temps de Charlemagne la langue française n'existait pas ; le latin et le tudesque étaient seuls parlés en France ; la partie du discours appelée *article* était dans le néant. Si la forme *Al*, devenue plus tard *Au*, ne pouvait absolument pas être un article au temps de Charlemagne, la nature autre qu'elle pouvait avoir, quelle qu'elle soit, doit lui être maintenue.

Une autre difficulté, assez grande aussi, est qu'il y a en France deux autres localités portant le nom d'Aubusson ; l'une est en Auvergne et l'autre en Normandie. A des distances si grandes le même mot aurait-il été produit par une même dérivation patoise, quand il y a tant de différences entre les langues vulgaires de la langue *d'oc* et celles de la langue *d'oïl* ? Il ne nous semblerait pas prudent de le penser.

Disons enfin qu'Aubusson est loin d'être le seul nom de ville en qui la syllabe *al* se trouve remplacée par la syllabe *au*, de sorte que la règle qui lui serait appliquée devrait pouvoir être applicable aux autres. Que diraient les habitants d'Aubagne, ville des Bouches-du-Rhône, si on prétendait convertir en article la première syllabe du nom de leur cité et faire de la seconde partie un substantif de la langue française ? Cette ville s'appelait *Albania* du temps de Charlemagne. La décomposition si facile d'Aubagne en Au-bagne est tout aussi peu légitime que celle d'Aubusson en Au-buisson.

ment de l'Orne ; et Aubusson, canton de Courpière, département du Puy-de-Dôme. Le premier est situé sur une éminence isolée, la plus considérable de la petite chaîne qui traverse la basse Normandie. Au pied coule un affluent du Noireau. Du sommet de cette éminence le regard embrasse un horizon de plusieurs kilomètres, borné par d'autres hauteurs. Un pan de mur ancien, appartenant à l'église, est attribué aux Anglais. Aubusson du Puy-de-Dôme est situé dans une gorge profonde et entouré de montagnes hautes et escarpées ; il est traversé par un torrent ; il avait un château considérable, mentionné dans les ouvrages de géographie et qui, dans le quinzième siècle, appartenait à la famille de la Souchière ; ce château n'est plus qu'une ruine. Ces deux courtes descriptions font voir que si le même nom se rencontre trois fois, trois fois aussi il se trouve accompagné d'une configuration du sol justifiant l'emploi du préfixe *alb*. Les trois Aubusson sont au milieu de montagnes.

Les similitudes de dénomination, sauf les cas de ressemblance fortuite toujours faciles à reconnaître, indiquent nécessairement une similitude de cause ou d'objet. Ainsi par exemple nous avons en France un grand nombre de villes dont le nom commence par *mont*, préfixe correspondant à *alb* des Celtes : Montauban, Montbrison, Mont-de-

Marsan, Montaigu, etc. Du temps des Gaulois, absolument comme de nos jours, la présence du même objet donnait aussi le même nom à des lieux différents ; partout où nous mettons *mont* les Gaulois mettaient *alb* : Albanie, Albans, Albion, etc. Ce préfixe impliquait l'idée de montagne, comme *mont* aujourd'hui.

Si l'étymologie d'Aubusson est celtique, comme il semble que cela est en effet, l'antiquité du nom serait favorable à la thèse que nous soutenons, en ce qu'elle rendrait ce lieu contemporain de la conquête romaine. Nous reconnaissons toutefois que nous n'aurions à tirer de là aucun avantage en ce qui touche le fait même du campement des soldats de César, ces deux questions n'ayant rien de commun.

Si maintenant nous examinons le mot *Tintignac*, il nous semble venir de source latine, c'est-à-dire du verbe *tintinnare*, qui signifie *tinter*. L'introduction de la lettre *g* à la place de la première *n* résulte d'une corruption qui se produisit au moyen âge ; Du Cange nous apprend qu'au treizième siècle on exprimait par le mot *tintignamentum* le tintement de la cloche pendant l'élévation. Nous ne donnons cette étymologie qu'à cause de sa vraisemblance apparente et parce que toute autre nous fait défaut.

---

## CHAPITRE IV

---

### LA VILLE ET LE CHATEAU D'AUBUSSON

La ville d'Aubusson est renfermée dans une vallée sinueuse, étroite et profonde. Trois de ses faubourgs s'élèvent en amphithéâtre sur des pentes, dont les rencontres causent les replis de la vallée. La configuration si accidentée du sol résulte du passage de trois cours d'eau fortement encaissés, dont la réunion a lieu dans la ville même ; ces trois cours d'eau sont : la Creuse, la Bauze et le torrent dit ruisseau de la Ville, formé lui-même du Fot et de la Queuille qui se joignent près du faubourg du Mont. La Creuse est rencontrée par ses deux affluents en un même point, un peu en aval du pont Neuf. Comme un de ces affluents vient de l'Est et l'autre de l'Ouest, et que les vallées par lesquelles ils débouchent se font face ; comme d'un autre côté la vallée de la Creuse, au moment où elle reçoit les deux affluents, se trouve dirigée du Sud Est au Nord-

Ouest, il résulte de la position réciproque des trois vallées et de leur jonction en un même lieu un croisement analogue à celui qui se produit dans la lettre X.

La ville d'Aubusson est placée dans le fond des trois vallées. Elle est remarquable par ses manufactures de tapis, dont les produits sont renommés dans l'Europe entière. Sa population est de 7,000 âmes. La profondeur des gorges dans lesquelles est bâtie la ville dépasse 100 mètres, comme l'attestent les cotes de la carte de l'état-major. Ainsi le lit de la Creuse étant coté à 430 mètres au-dessus du niveau de la mer sous le pont Neuf, les cotes des quatre plateaux qui séparent les cours d'eau entre eux et dont les pentes expirent parmi les maisons mêmes de la ville, sont celles-ci : les Granges, dans l'angle supérieur de l'X ou angle du nord, 542 mètres ; le Marche-Dieu, dans l'angle est ou de droite, 550 mètres ; le bois des Châtres dit bois de Fellestin, dans l'angle sud, 546 mètres ; le Puy-du-Roi et la Terrade qui en est le prolongement, dans l'angle ouest ou de gauche, 594 mètres. Une ville si considérablement abaissée ne peut devoir à elle-même un nom dans lequel figure un élément signe de l'idée de *hauteur* ; elle doit en effet son nom aux montagnes qui la dominent, dont une avait sur son sommet un château qui,

d'après la tradition, serait de fondation romaine.

Ce château, qui est aujourd'hui en ruines, donnait son nom à la famille illustre des d'Aubusson, dont un des premiers chefs est désigné dans une charte authentique contemporaine du règne de Charlemagne. La destruction du château est l'œuvre de Richelieu. Quand ce ministre fit raser les forteresses intérieures de la France, il n'eut garde d'oublier le château d'Aubusson, dont les possesseurs prétendaient à une noblesse plus ancienne que celle du roi (1). Le chapitre de Moutier-Roseille ayant été transféré à Aubusson quelques années après la destruction, on lui donna pour église particulière l'église du château, restée seule intacte. A dater de ce moment la ruine et l'église prirent le nom unique de *chapitre*, qui s'est conservé depuis. Quant à l'église elle disparut à son tour en 1793.

D'après une vue du château datée de l'année 1630, prise par conséquent peu avant la destruction, cette forteresse avait une double enceinte de murs séparés par un chemin de ronde. La porte et le pont-levis, situés à l'Ouest, étaient flanqués de

---

(1) « Messieurs, disait Louis XIV à ses courtisans, je pense, avec la permission de mon cousin Lafeuillade, être le premier gentilhomme de mon royaume. »

quatre tours rondes. Dans l'intérieur étaient des bâtiments considérables en étendue et élevés de plusieurs étages, ainsi que l'église dont nous avons parlé et un puits. Les bâtiments s'avançaient du côté du Midi, c'est-à-dire du côté de la Creuse et dans la direction du bois des Châtres, de manière à affleurer le bord même du précipice dont le bas rencontre la rive droite de la rivière. Sur la même ligne et du même côté était une tour carrée, entièrement en saillie, construite sur des pointes de rochers. Au centre des bâtiments était une autre tour également carrée, de proportions plus grandes et dont la partie sud seulement était en saillie, le reste étant engagé dans les bâtiments eux-mêmes.

De toutes ces constructions indiquées par la gravure ancienne, il ne reste plus qu'une partie du rempart intérieur, deux pans de murs ayant appartenu aux bâtiments d'habitation et la partie basse des deux tours carrées. Les deux pans de murs, à en juger par les ouvertures conservées, ne remontent pas au delà de la fin du treizième siècle. La tour qui est en saillie tout entière a aussi des meurtrières attestant la même époque. Quant à la seconde tour carrée, celle à laquelle des bâtiments d'habitation avaient été annexés, ce qui en reste offre les signes d'une antiquité assurément reculée. Les murs sont construits en pier-

res de grand appareil, de dimension égale et soigneusement taillées ; la tour repose sur une base raccordée au monument au moyen d'une retraite large de 0<sup>m</sup>,10 et d'un chanfrein ayant 0<sup>m</sup>,27 de pente ; quatre pilastres flanquent chacun des côtés, en façon de contre-forts ; ces pilastres ont 0<sup>m</sup>,25 de saillie et 0<sup>m</sup>,55 de largeur ; ils partent du couronnement de la base et s'élevaient d'après la gravure jusqu'au sommet de la tour où ils se terminaient en biseau. La portion encore existante du monument a 10 mètres de hauteur environ. Le rez-de-chaussée était plein, c'est-à-dire que la tour ne commençait à proprement parler qu'au-dessus d'un entassement haut de 3<sup>m</sup>,80, formé de petites pierres noyées dans du mortier. Dans cette masse a été faite une large ouverture, où se distinguent des couches parallèles et d'épaisseur régulière, marquant les temps d'arrêt du travail ; l'épaisseur de ces couches est de 0<sup>m</sup>,80. Le mortier, de couleur gris blanc, est d'une extrême dureté, il contient des fragments de charbon et des scories volcaniques broyées (1). La tour est d'un carré

---

(1) Vitruve, dans son *Traité d'architecture*, liv. II, ch. vi, recommande de mêler au mortier des scories volcaniques de Putéoles, *pulverem puteolanum*. Les volcans éteints de l'Auvergne offraient, à peu de distance, de la pouzzolane en abondance. Nous n'avons

régulier, chacun des côtés a 11 mètres. Il ne reste aucune ouverture.

Telle est cette ruine dont les uns attribuent la fondation aux Romains, d'autres aux Visigoths, d'autres aux premiers vicomtes d'Aubusson. Quant à la tradition locale, elle désigne les Romains seuls, ainsi que le témoigne l'extrait suivant d'une statistique de la Creuse, datée de l'an XIII, faite sur l'ordre du ministre de l'intérieur et conservée dans les archives du département, série M : « Si l'on s'arrête à la tradition du pays, les ruines que l'on observe sur une des collines sont celles d'un château fort, bâti par César et démoli par Louis XIII. » Ce qui vient à l'appui de la tradition, ou du moins ce qui atteste matériellement l'antiquité reculée de cette tour, c'est que les dégradations causées par le temps sur les angles des pierres y sont très profondes et incomparablement plus considérables que celles qui se remarquent sur le bâtiment du treizième siècle. Le granit est cependant de même nature des deux côtés ; c'est le granit ordinaire du pays, qui a l'inconvénient de se désagréger dans ses parties

---

jamais eu l'occasion de remarquer dans ce pays l'emploi des scories volcaniques dans les constructions du moyen âge.



finies sous l'influence des agents atmosphériques.

Quoi qu'il en soit, il est admis comme vrai à Aubusson que des monnaies et des objets romains furent trouvés lors de la destruction du château, ainsi que le rapporte M. Langlade dans son *Dictionnaire du département de la Creuse*. Ce souvenir est déjà éloigné et aucune trace authentique malheureusement n'en a été conservée. Mais aujourd'hui M. Cyprien Pérathon possède dans son cabinet deux bronzes romains que nous avons vus et qui ont été trouvés au pied même des murs du château et non loin de sa demeure : l'un est un Claude I<sup>er</sup> portant au revers : *libertas augusta*, l'autre un Lucius Verus. Ces monnaies feraient remonter aux premiers temps de l'empire la présence des romains sur la montagne du château. Tout récemment de nouvelles preuves de leur séjour ont encore été rencontrées. Au mois de juin 1870, des ouvriers travaillant à la rectification d'une route à l'extrémité de la rue des Tanneurs, entre la rive droite de la Creuse et la montagne du château, mirent à découvert les fondements d'une habitation romaine ainsi qu'un hypocauste ; puis un peu plus loin, plusieurs sépultures. M. Cyprien Pératon s'empressa de se rendre sur les lieux. Là on trouva, nous écrivit-il, plusieurs urnes cinéraires renfermant des os

calcinés, des vases divers, des soucoupes en terre rouge, des lacrymatoires en terre grise, enfin des fragments nombreux de tuiles à rebords et d'objets en terre cuite, dont plusieurs portaient une marque de fabrique. Cette si grande quantité d'objets funéraires trouvés dans un espace de quelques mètres carrés fit penser que l'habitation découverte n'était pas seule; mais en cet endroit sont des maisons, une voie publique et des jardins, de sorte que la recherche ne put être étendue au delà des limites marquées par les besoins de la circonstance. Nous mêmes, deux mois après, nous pûmes voir encore une partie de l'hypocauste restée à découvert sur le flanc d'un escalier nouveau. Dans le voisinage le plus immédiat d'Aubusson on rencontre aussi des signes du séjour des Romains. Rien d'étonnant s'ils ont été peu désireux d'habiter une vallée si étroite et si profonde, eux qui étaient si savants dans l'art de vivre commodément. On trouve en effet des vestiges gallo-romains comme disposés en cercle sur les hauteurs qui dominant la ville : entre le bois des Châtres et le faubourg de Saint-Jean, sur le Marche-Dieu qui touche au château, sur le Puy-du-Roi, voisin de la Terrade, entre Aubusson et Alleyrat, enfin à la Cube, éloignée d'un kilomètre du faubourg de Saint-Nicolas. Les restes que l'on voit dans cette dernière localité sont considéra-

bles; un appartement voûté a surtout attiré notre attention.

Je ne puis pas ne pas faire mention ici du sentier étroit qui part de la Creuse et gagne le château pour ensuite côtoyer le rempart du côté du Sud. Ce sentier, appelé la *Védrène*, rappelle l'adjectif *veterinus* qui signifie propre c'est-à-dire spécial aux bêtes de somme; de sorte que la *Védrène* équivaudrait à *veterina (via)*, chemin des bêtes de somme. De l'autre côté de la montagne, c'est-à-dire sur le versant nord, se trouve en effet une voie commode et plus longue, propre aux voitures, aboutissant au Marche-Dieu ainsi que la *Védrène*. Dans la commune de Malleret se trouve aussi un lieu nommé la *Védrine*, peu éloigné de la route romaine passant à Monteil-le-Guillaume, ce qui permet de penser que là encore ce nom constate et consacre une différence de même sorte. Enfin à 7 kilomètres au nord-est d'Aubusson se trouve un village appelé la *Védrène*, situé à 200 mètres de la voie romaine, et traversé par un de ces sentiers montueux que les bêtes de somme peuvent seules parcourir, nommés dans le pays *coursières*. Ici l'opposition et l'intention de distinguer sont évidentes. Ajoutons que la *Védrène* de la commune de Saint-Alpinien, dont nous parlons, présente des restes gallo romains sur plusieurs points. Si donc le sens attri-

bué au mot Védrière paraissait contestable, malgré l'appui que lui donne la lettre *i* du mot *Védrière*, il resterait acquis que ce nom rappelle le temps de l'occupation romaine, ce qui est pour nous le point surtout essentiel. Disons cependant que dans ce pays de montagnes les bêtes de somme ont été employées *jusque dans ces derniers temps* au transport des marchandises et denrées de toutes sortes.

Tels sont les souvenirs romains conservés par la ville et le château d'Aubusson et par leur voisinage (1).

---

(1) Nous devons mentionner une rencontre fortuite, trop singulière pour devoir être oubliée, dont il importe même qu'il reste une trace.

En 1849, la municipalité fit faire un travail de nivellement dans la partie ouest de l'emplacement du château. Pendant ce travail, auquel nous avons assisté régulièrement, il ne fut trouvé que quelques objets sans valeur archéologique; telle était du moins la pensée de tous. Cependant un des ouvriers avait rencontré et emporté sans qu'on le sût une statuette en bronze qu'il porta chez un mécanicien, offrant de la vendre comme vieux cuivre. Ayant eu connaissance du fait, M. Cyprien Pérathon se rendit chez le nouveau propriétaire de l'objet, et constata que cette statuette était égyptienne. La tête était mitrée, le menton portait une barbe longue et étroite. La hauteur était de 0<sup>m</sup>,12. Cette statuette a disparu.

Quelle importance faudrait-il donner à la présence si

Nous voudrions pouvoir passer maintenant à l'époque du moyen âge et dire ce que fut en ce temps le château d'Aubusson. La destruction ordonnée par Richelieu en laisse peu le moyen. Nous pouvons cependant signaler dans la ruine telle qu'elle est quelques détails de construction ou de fortification capables de présenter de l'intérêt.

Les débris du rempart et les murs de soutènement reproduisent exactement la forme et la dimension du terrain compris autrefois dans l'ancienne forteresse. Son ensemble présentait un ovale allongé, dont le grand axe était de 111 mètres et le petit de 51. La surface est élevée de 110 pieds au-dessus de la Creuse et au-dessus du ruisseau de la Ville, qui baignent la montagne au Sud et au Nord. Les deux cours d'eau se réunissent à 200 mètres en aval; une pente douce conduisait au confluent. Un fossé profond, dont la

---

inattendue d'un tel objet? Nous ne savons; nous sommes dans une impossibilité complète de tirer de là aucune conséquence historique; relater la circonstance est tout ce que nous pouvons faire. Nous avons songé involontairement à Pierre d'Aubusson, grand maître de l'ordre de Saint-Jean. Ne serait-ce qu'une curiosité apportée d'Orient? Il serait difficile d'avoir une opinion arrêtée; la prudence est ici de rigueur; cette rencontre est un problème jusqu'à présent pour nous.

contrescarpe existe encore dans une propriété privée, isolait le château de cette pente. Du côté opposé, c'est-à-dire du côté de l'Est, le contrefort sur lequel était assis le château était séparé du plateau même du Marche-Dieu par un autre fossé, dont la profondeur s'ajoutait comme moyen de défense à une dépression naturelle du terrain. Au delà de ce fossé et sur la pente du plateau, étaient des ouvrages avancés et extérieurs, représentant une sorte de fort détaché. Ces ouvrages ont dû être considérables. On voit encore les vestiges d'un chemin couvert et du glacis qui lui servait d'abri ; on voit aussi, à l'extrémité du chemin et du glacis, un fossé dont les proportions sont dignes de remarque. Comme une des pentes du Marche-Dieu, la pente nord-est se trouvait cachée aux défenseurs de la place : afin d'en rendre l'accès impossible on avait creusé en avant une large ouverture, s'étendant du sommet jusque dans la vallée ; dans son état actuel cette ouverture a 112 mètres de longueur, 5 mètres de profondeur et 24 mètres de largeur. On rencontre rarement des travaux militaires anciens d'une importance si grande, aussi croyons-nous que ce fossé est un ouvrage romain.

M. Grellet Dumazeau, conseiller à la Cour d'appel de Limoges, écrivait en 1855 dans le *Bul-*

*letin de la Société scientifique de la Creuse* : « Le château d'Aubusson ne peut avoir été construit que pour protéger une route militaire, dans un passage dangereux, dans une gorge formée par cinq montagnes, et où se réunissent quatre cours d'eau (1) ou torrents considérables. »

Malte-Brun dit aussi : « Sur l'emplacement qu'occupe la ville d'Aubusson, il n'existait avant cette époque (la défaite des Sarrasins) qu'un château fort, bâti du temps des Romains. Cette forteresse, *située sur la frontière des Lémovices, non loin des Arvernes*, devait être un poste important. »

Tout semble donner un caractère de certitude à l'opinion exprimée par ces deux auteurs sur l'origine toute militaire d'Aubusson. Le château, en effet, n'occupe pas seulement le point central de la rencontre de quatre vallées, il commande encore toutes les voies de la contrée, par la rai-

---

(1) Aux quatre montagnes que nous avons désignées plus haut, M. Grellet Dumazeau ajoute le Mont ; de même aussi il indique quatre cours d'eau, et nous trois. Cette différence vient de ce que M. Grellet Dumazeau divise le ruisseau de la Ville en ruisseau du Fot et ruisseau de la Queuille, quoique la réunion de ces deux torrents ait lieu à l'entrée d'Aubusson. Cette division le conduit naturellement à tenir compte du Mont, plateau qui sépare les deux cours d'eau avant leur jonction.

son qu'elles aboutissent, aboutissaient et aboutiront toujours et forcément dans ce carrefour naturel, les accidents du terrain ne permettant pas qu'il en soit autrement. Ainsi Aubusson devrait sa naissance à son château, que l'on considère comme romain.

Nous aurions maintenant à rechercher qu'elle a été l'origine de Tintignac et à la rapprocher de l'origine toute militaire donnée à la ville d'Aubusson. Pour tous renseignements, nous ne trouvons que de longues descriptions de ruines gallo romaines, se terminant par : Donc Tintignac fut fondé par des vivandiers enrichis. Cependant, comme l'emplacement de Tintignac n'offre absolument aucune trace de travaux militaires, pour combler ce vide fâcheux on lui donne pour moyens de défense les plus rapprochés la montagne de Bar et le Puy-Sainte-Clair de Tulle, tous deux éloignés de 7 kilomètres. On oublie qu'il est de règle, en pays ennemi, qu'un camp dispose de moyens de défense immédiats et propres à lui-même.

Pour montrer que les ruines de Tintignac n'offrent d'autre apparence que celle d'une ville toute pacifique, nous pourrions en faire la description d'après nos constatations personnelles ; nous préférons laisser parler Malte-Brun. « Sur le territoire de la commune de Naves, dit-il, et sur le

plateau qui sépare les vallées de la Corrèze et de la Vézère, se trouve une esplanade qu'on appelle *les ruines de Tintignac*. Du côté de l'Est, elle est cernée par un village, du même nom, de Tintignac. A l'Ouest, elle s'adosse au village de Bach. Au Sud, elle est limitée par le village de Césarin. Au Nord, elle se prolonge indéfiniment. Au point précis qu'on appelle *les Arènes de Tintignac*, on découvre à fleur de terre cinq carrés évidés de maçonnerie en ciment, de la grandeur chacun d'une chambre ordinaire, attenant les uns aux autres. Les ruines, que Baluze a mesurées et qui, de son temps, présentaient la forme d'un amphithéâtre de 192 pieds de long sur 144 de large, ont disparu. On a trouvé dans ce lieu des médailles impériales, des urnes en pierre, des lacrymatoires et plusieurs vases propres aux sacrifices. On y a également découvert plusieurs tuyaux en terre qui semblaient appartenir à un aqueduc, un puits très profond, deux têtes d'homme en pierre et une de femme en marbre. Baluze a cru reconnaître en cet endroit l'ancienne *Rastiatum* de Ptolémée. »

Cette description, comme on voit, ne mentionne ni terrassements, ni fossés, ni travaux de fortification quelconques. S'il y en avait, nous en aurions été instruits il y a longtemps déjà par Baluze, si jaloux de la gloire de son pays natal,

et qui n'a pas hésité à qualifier du nom d'*Arènes* ce qui n'était qu'un théâtre, ainsi que l'a démontré M. Maximin Deloche.

Au silence gardé par Baluze et par Malte-Brun, ainsi que par M. Deloche et par les archéologues favorables à Tintignac, sur la présence dans cette localité de travaux spécialement militaires, à ce silence, disons-nous, lequel est implicitement l'aveu d'une absence totale, nous joindrons notre affirmation personnelle, et nous dirons : Nous avons fait à Tintignac deux visites prolongées et attentives ; nous y avons trouvé les ruines d'une ville gallo-romaine de médiocre étendue ; nous y avons cherché des traces de fortifications, nous n'en avons trouvé aucune.

La constatation de cette absence nous suggère une réflexion toute naturelle, que voici : C'est une constatation identique qui fut autrefois donnée pour cause, par les archéologues, de l'abandon fait par eux d'Ahun, d'Ussel et même de l'imaginaire Champ-Cé. Pourquoi un même état de choses n'a-t-il pas un même effet pour Tintignac ? Il s'agit ici d'un fait historique consistant dans le campement d'une armée ; le premier élément de la démonstration de ce fait, ainsi que cela a été pensé à propos de trois autres localités, doit évidemment consister dans des vestiges de ce campement lui-même. Sans doute, ainsi qu'on le dit, le temps et

la main de l'homme ont pu ne rien laisser subsister ; mais dans cette condition les preuves matérielles doivent être suppléées par des preuves d'un autre ordre, sinon toute affirmation n'est que gratuite ; pour pouvoir joindre à l'absence d'une chose l'affirmation de son existence passée, il faut plus que le néant même de cette chose ; il faut des monuments écrits, des souvenirs, des traditions. On ne nous donne aucun de ces témoignages. Il semblerait que, quand le *Rastiatum* de Baluze eut succombé sous les preuves géographiques et historiques développées par M. Maximin Deloche, comme Tintignac se trouvait situé *in Lemovicum finibus non longe ab Arvernīs*, on vit dans cette situation seule un moyen de remplacer une illustration perdue par une autre. Cependant l'histoire s'accommode peu de convenances étrangères à ses droits. Nous disons *étrangères à ses droits* parce qu'au lieu de donner des preuves historiques, on énumère et on décrit longuement les neuf monnaies romaines trouvées sur l'emplacement de la ville, les restes religieux et artistiques, les vestiges d'habitations, les ruines du théâtre, cinq compartiments de maçonnerie appelés dans le pays *las bouticas*, enfin, et pour terminer, une source d'eau chaude et des bains. Les noms propres romains du voisinage, tels que *Bach* et *Césarin* ne sont pas non plus oubliés.

Rien de mieux, car tout cela est vrai. Mais la seule conclusion qui puisse légitimement se tirer du long exposé que l'on fait, c'est que le hameau de Tintignac, situé à environ 12 lieues de l'ancien Uxellodunum, est bâti sur l'emplacement d'une ville gallo-romaine. Si l'on veut affirmer quelque chose de plus, à ces preuves il faut joindre d'autres preuves ; car la description que l'on fait de Tintignac reproduit seulement, trait pour trait, ce que nous avons rencontré dans la partie romaine de la petite ville de Nérès-les-Bains, le théâtre compris (1).

Nous terminerons ce chapitre en disant : Tintignac a conservé des traces nombreuses du séjour des Romains, et n'offre aucune trace d'un établissement militaire quelconque ; Aubusson a conservé peu de traces du séjour des Romains, on lui donne une origine militaire, il a un château fort dont la tradition attribue la fondation à César.

---

(1) Si le lecteur rencontre, comme nous le désirons, quelque ouvrage relatif à Tintignac et à ses ruines, il remarquera le nom donné à une éminence qui passe pour avoir été le centre de la ville. Ce nom est le *Puy-de-l'Aiguille*. De crainte que cette dénomination ne suggère quelque fausse image, nous dirons que l'exhaussement ainsi désigné est un tertre à pentes douces et prolongées, dont la hauteur propre est à peine de 5 mètres au-dessus de la plaine indéfinie dont parle Malte-Brun.

## CHAPITRE V

---

### LE CAMPMENT D'AUBUSSON

Nous présenterons d'abord quelques détails topographiques, la configuration générale des terrains ayant ici une importance particulière.

Comme nous avons dit plus haut, la Creuse reçoit deux affluents à 200 mètres en aval du château : la Bauze, sur la rive gauche, et le ruisseau de la Ville, sur la rive droite. Les ravins profonds dans lesquels coulent les deux affluents débouchent en face l'un de l'autre dans la vallée de la Creuse, dont les flancs se trouvent ainsi percés par deux larges ouvertures. L'ensemble des deux ravins et de la vallée de la Creuse, rencontrée par eux en un même point, présente, avons-nous dit, la configuration d'un X, et quatre plateaux élevés occupent l'espace compris dans les angles intérieurs de ce croisement.

Le plateau de l'angle de droite ou de l'Est, qui s'appelle le Marche-Dieu, a un contre-fort très saillant et s'avancant jusqu'au centre du croisement. Sur ce contre-fort est bâti le château. De cette éminence centrale la vue s'étend en amont et en aval de la Creuse, ainsi que sur le cours des deux affluents et sur les pentes convergentes des quatre plateaux. Ces pentes sont uniformément rocheuses et escarpées. La pente du plateau renfermé dans l'angle inférieur de l'X ou du Sud fait seule exception. La pente de ce plateau, qui est le plateau des *Châtres*, au lieu de se terminer brusquement et par un précipice au point de jonction de la Creuse et de la Bauze dont il fait la séparation, s'étale en amphithéâtre et descend en pente douce vers le confluent, n'ayant d'escarpements que sur sa droite et sur sa gauche, c'est-à-dire en amont de chacune des deux rivières. Cet amphithéâtre a un axe de 750 mètres du Sud au Nord, c'est-à-dire de son sommet au confluent, et un axe d'environ 450 mètres au point de sa plus petite largeur. Le sommet de l'amphithéâtre marque le point culminant du plateau tout entier. Au sommet de l'amphithéâtre et sur le point culminant est un rempart, s'étendant de l'Est à l'Ouest entre les vallées des deux rivières et se terminant à la crête de chacun des deux escarpements. Les escarpements sont taillés à pic et ont chacun

116 mètres d'élévation, d'après les cotes de la carte de l'état-major, qui donne au plateau des Châtres une altitude de 546 mètres et aux lits de la Creuse et de la Bauze une altitude commune de 430 mètres. Entre les deux extrémités du rempart et le confluent, la hauteur des escarpements s'abaisse de 116 mètres à 0; lentement du côté de la Creuse, très brusquement et près du confluent même, du côté de la Bauze.

La Creuse et la Bauze, avant de se réunir, coulent presque parallèlement, venant l'une du Sud-Sud-Est et l'autre du Sud-Ouest. A la distance d'une lieue du confluent, l'intervalle qui sépare les deux vallées est à peine de 2 kilomètres. Cet intervalle se rétrécissant à mesure que le cours des deux rivières se prolonge, il arrive qu'il a moins d'un demi-kilomètre de largeur en un point où les deux rivières se rapprochent davantage en faisant chacune un repli profond. C'est à la rencontre de ce maximum d'étranglement de la presque île que le rempart a été élevé entre l'un et l'autre cours d'eau, à la distance de 750 mètres du confluent, ainsi que nous avons dit.

Si on remarque comment se trouve limité l'espace compris entre le rempart, la Creuse et la Bauze, on reconnaît sans peine les avantages que présente pour un campement une assiette si forte. A l'Est et à l'Ouest sont des pentes infranchissables.

bles, auxquelles s'ajoute comme obstacle le cours des deux rivières qui en baignent la partie basse. Au Nord, l'escarpement de la Bauze continue et se prolonge jusqu'au point de rencontre des eaux, pour cesser là brusquement et sans avoir perdu beaucoup de l'élévation qu'il avait en amont. Au Nord-Est seulement et du côté de la Creuse se trouve une rive plate, représentant la partie basse de l'amphithéâtre ; cette rive plate a 300 mètres de développement et s'étend du château de Saint-Jean au pont Neuf. On comprend que cette dépression de la rive droite de la Creuse résulte de ce que les escarpements de cette rivière, au lieu de cesser tout à coup comme ceux de la Bauze, commencent à s'abaisser, ainsi que nous avons dit, à l'approche du confluent et diminuent graduellement de hauteur jusqu'à devenir des accidents dont les formes molles et prolongées se terminent à la rencontre du bord de l'eau. L'espace de 300 mètres représenté par cette rive à peu près plate est absolument seul abordable sur le cours des deux rivières ; mais sur cet espace encore la largeur et la profondeur de la Creuse, jointes à la hauteur propre des bords, présentent un moyen de défense supérieur à ceux que la main de l'homme élève en des lieux ordinaires ; ajoutons qu'en face de cette partie plate de la rive se trouve sur l'autre bord le poste élevé que César, dit-on,

fit construire, de telle sorte que là les moyens de défense étaient doubles (1).

La nature faisait donc du campement des Châtres une position fortement défendue sur trois côtés : à l'Est, cette position est protégée par la Creuse et par des pentes rocheuses dont la hauteur s'élève jusqu'à 116 mètres ; à l'Ouest, par la Bauze, bordée de pentes aussi élevées et aussi

---

(1) Là où est aujourd'hui le château, il ne pouvait y avoir que des travaux de campagne ou terrassements quand le camp des Châtres fut occupé ; à moins, ce qui est très probable, que cette position n'eût été déjà fortifiée au temps des Celtes. Mais les deux légions n'ont pu elles-mêmes construire le château dont la tradition attribue la fondation à César ; il ne saurait être que postérieur ; ce qui serait vrai serait que ce poste fut occupé par une garnison permanente, en raison de son importance, après le départ des soldats de César qui les premiers s'y étaient placés. On ne bâtit pas en hiver. Or l'automne était arrivé quand César assigna ce campement à deux de ses légions ; car Uxellodunum était pris depuis un mois et le temps de la prise de cet oppidum est déterminé par les mots *supremam aestatem*. A cette époque de l'année on ne saurait construire dans de si heureuses conditions un ouvrage d'une telle importance.

Cette position était la clef du territoire de deux peuples puissants ; les Romains la fortifièrent et l'occupèrent d'une manière permanente ; voilà, selon nous, ce qu'il serait le plus raisonnable de penser.

inaccessibles que celles de la Creuse ; au Nord, par les eaux réunies de la Creuse et de la Bauze, ainsi que par le poste du château. Reste le quatrième côté, ou côté du Sud.

Nous avons dit comment, à la distance de 750 mètres du confluent, les vallées des deux rivières se rapprochent par suite de deux courbes convergentes ; comment l'espace qui les sépare sur ce point n'a que 450 mètres de largeur, de l'Est à l'Ouest ; comment enfin sur le milieu de cet espace est un léger renflement marquant le point culminant du plateau tout entier. En raison de ce qui a été dit ci-dessus, cet intervalle seul avait besoin d'une défense empruntée à l'art, ce qui fait qu'une armée campée sur le terrain qui a été décrit aurait eu cet avantage précieux, de n'offrir à l'attaque qu'un front d'une faible étendue. Pour une troupe isolée et en même temps exposée à des incursions subites, il n'était guère possible de choisir un camp plus favorablement assis ; car l'essentiel, quand la nécessité de la résistance se produit, est de pouvoir appuyer ses flancs à une protection sûre ; l'unité d'action en résulte, comme aussi la concentration de toutes les forces. Garanti à l'Est et à l'Ouest par les escarpements de la Creuse et de la Bauze, le camp ne pouvait avoir à faire face à des assaillants que du côté du Nord ou du côté du Sud. Au Nord était l'obstacle

naturel qu'opposaient la largeur et la profondeur des deux cours d'eau, au Sud était, ainsi que nous avons dit, un rempart.

Ce rempart, qui existe aujourd'hui encore dans toute sa longueur, consiste en un ouvrage de terrassement ou *agger*, s'étendant en ligne droite de l'une à l'autre vallée et se terminant de chaque côté à la rencontre de la crête de l'escarpement. Le temps et des causes de toutes sortes, mais particulièrement les travaux de l'agriculture, ont fait subir à cet ouvrage bien des dégradations, surtout quant à son élévation. L'aspect sous lequel il se présente maintenant est celui-ci : au point de sa hauteur la plus considérable, le rempart est élevé de 3<sup>m</sup>,60 ; cette hauteur varie et descend en un endroit à 2<sup>m</sup>,20. La largeur presque constante de la base du terrassement est de 17 mètres, cette largeur n'est considérablement diminuée que sur un seul point. La longueur totale, de l'Est à l'Ouest, est de 443 mètres. Le sommet de l'ouvrage est arrondi, particulièrement sur le côté extérieur, c'est-à-dire du côté de la plaine, ce qui atteste une altération de la forme première, le talus extérieur étant presque perpendiculaire dans les ouvrages de campagne des Romains. Le côté intérieur a conservé la pente douce qu'il a dû avoir d'abord. L'ouvrage entier est couvert de bruyères et de broussailles. L'extrémité ouest

rencontre le commencement du bois dit bois des Châtres. On ne voit ni fossé ni apparence de fossé, ce que la ruine du sommet de l'ouvrage explique, ainsi que les travaux de culture. Une route fut percée au travers du rempart au siècle dernier ; ce percement a mis à nu l'intérieur même du terrassement et montre qu'il est formé simplement de pierres et de terre amoncelées et mêlées sans ordre. Un propriétaire ayant augmenté son champ de l'emplacement presque entier de l'ouvrage, on voit là qu'il repose sur un terrain naturel. Du côté de son extrémité est, le rempart est interrompu brusquement, à la rencontre de la crête que donne l'escarpement de la vallée de la Creuse ; du côté de l'Ouest, c'est-à-dire du côté de la Bauze, il descend de 20 mètres dans la vallée, à cause de l'inconvénient qu'offre la forme un peu arrondie du bord de l'escarpement. A cette précaution une autre avait été jointe. Un second rempart règne sur le bord même et vient rencontrer le premier en angle droit, à la distance de 20 mètres de son extrémité. Le rempart s'étendant ainsi en retour à 260 mètres de longueur ; sa plus grande hauteur est de 2<sup>m</sup>,40 ; son extrémité libre s'appuie dans l'intérieur du camp à un marais de faible étendue. Des débris gallo-romains se rencontrent dans une terre cultivée, à 80 mètres en avant du grand rempart.

La forêt qui touche le rempart et s'étend vers le Sud dans la direction de Felletin, est désignée dans la carte de l'état-major par le nom de *bois de Châtres*; Cassini l'appelle *bois des Châtres*; des deux côtés la désignation est la même et signifie *bois du camp*; le rempart que nous venons de décrire est donc le rempart d'un camp, d'un *châtres*, d'un *castra*.

Si maintenant nous donnons un coup d'œil à l'intérieur même du camp, nous trouvons d'abord que les terrains renfermés dans ses limites sont de nature diverse; quelques parties sont rocheuses, d'autres labourables, d'autres boisées. Des sources se rencontrent sur plusieurs points, dont une alimente un lavoir. Du côté de l'Ouest, c'est-à-dire du côté de la Bauze, le plan incliné commençant au rempart descend régulièrement mais faiblement; du côté de l'Est, c'est-à-dire du côté de la Creuse, sont des accidents dont la hauteur va en diminuant jusqu'à la rencontre de la rive, où leur abaissement les réduit à zéro. Dans la partie basse du camp, près du confluent et sur le bord du gué qui conduisait à la montagne du château, se trouve aujourd'hui un groupe de maisons appelé Saint-Jean. Ce lieu est considéré comme très ancien; un proverbe du moyen âge disait même: *ville de Saint-Jean, bourg d'Aubusson*. Nous ne connaissons rien qui puisse faire juger de la valeur

de ce dicton légendaire ; nous dirons seulement que la petite église de Saint-Jean, placée sur le moins élevé des rochers que donne l'escarpement de la Creuse, est d'architecture romane. La ville d'Aubusson, à l'exception de son château, n'a rien d'aussi ancien que cette chapelle.

Nous avons décrit les moyens de défense du camp, naturels et artificiels. Mais une armée d'occupation n'a pas pour unique devoir de résister à des attaques ; parcourir le pays, apparaître inopinément, se faire redouter, même au loin, sont également pour elle une obligation, d'autant plus que sa sécurité en dépend. Un campement doit donc avoir des issues. Le camp d'Aubusson avait deux issues, l'une au Nord et l'autre au Sud, pouvant le mettre en rapport avec la contrée dans toutes les directions. L'issue du Midi conduisait à Felletin et par suite à Clermont et à Limoges. Cette issue prenait naissance dans le camp même ou plutôt elle consistait dans la continuation de la route qui, venant du Nord, traversait la gorge occupée aujourd'hui par Aubusson, puis franchissait le gué occupé aujourd'hui par le pont Neuf. Cette voie se bifurquait à son entrée sur le terrain du camp et prenait la double direction de la vallée de la Creuse et de la vallée de la Bauze. Quant à l'issue du Nord, on voit qu'elle était donnée par le gué lui-même, voisin du carrefour où

venaient se croiser toutes les routes aboutissant au pied de la montagne du château, sur la rive opposée de la Creuse. Ce croisement, comme nous avons dit, a lieu encore maintenant, sans que la configuration générale du pays puisse jamais permettre qu'il en soit autrement. Le camp était donc maître de toutes les voies de communication, lointaines ou autres ; elles étaient à sa disposition, soit pour en user, soit pour les surveiller. On peut d'après cela se rendre compte de l'importance du poste situé à proximité du gué et sur la rive opposée à celle du camp, dont le gué était en quelque sorte la clef. Une autre utilité qu'avait aussi ce poste était d'éclairer la vallée de la Creuse en aval, et la vallée du ruisseau de la Ville, toutes deux cachées pour le versant des Châtres par la saillie prononcée faite par la montagne même où était le poste, et où se trouvent aujourd'hui les ruines du château. Ce poste était donc une sentinelle avancée, pouvant indiquer par le moindre signal convenu l'approche d'un danger.

L'espace compris dans le périmètre du campement présente environ 35 hectares de terrain pouvant être commodément habité ; le reste est rocheux ou humide. Cette surface habitable est plus que suffisante pour deux légions, c'est-à-dire pour douze mille légionnaires, un nombre à peu près égal d'auxiliaires, et douze cents cavaliers.

On soutient quelquefois cette opinion, que les Romains devaient prendre leurs quartiers d'hiver dans des villes. Nous pensons que sur ce point il ne saurait y avoir de règle ; les nécessités de la guerre seules ont à décider de l'opportunité en ce qui touche les lieux de campement, et les nécessités de la guerre appartiennent assurément à l'imprévu. Pour s'assurer qu'à cet égard il y avait chez les Romains absence de toute règle, il suffit de remarquer comment César fixe et distribue les campements d'hiver après ses huit campagnes ; on verra que tantôt il désigne des peuples, tantôt des contrées et quelquefois, mais rarement, des villes ; et encore, quand ce dernier fait se produit, il en donne la cause, détail qui annonce bien que résider dans une ville n'était point chose ordinaire à ses troupes. Après la prise d'Alesia, par exemple, il se contente de désigner les peuples chez lesquels séjourneront huit de ses légions ; quant aux deux dernières, il les envoie l'une à Màcon (*Matisco*) et l'autre à Châlon-sur-Saône (*Cabillonum*), en ajoutant *rei frumentariæ causâ*, c'est-à-dire pour faire des achats de blé. Il était indispensable en effet, pour accomplir cette mission, de résider dans un centre populeux et commercial. D'ailleurs peu de villes, même de nos villes d'aujourd'hui, pourraient tout d'un coup offrir un abri à un surcroît de vingt cinq mille

habitants. Les Romains campaient donc pendant l'hiver ; ils campaient comme le font nos armées actuellement quand la nécessité le commande, et comme le faisaient aussi les Germains, dont un chef, Arioviste, se vantait de n'avoir pas couché sous un toit depuis quatorze ans.

Dans le chapitre vingt-cinquième du cinquième livre des *Commentaires*, il est dit que César ne voulut pas s'éloigner du théâtre de la guerre avant d'avoir appris que les quartiers d'hiver avaient été fortifiés, *quod munita hiberna cognovisset*. Le chapitre suivant, où est mentionnée l'attaque d'un campement d'hiver, fait voir clairement qu'il faut entendre par *hiberna* un camp proprement dit.

De la description et des constatations que nous avons faites plus haut, nous concluons que la ville d'Aubusson possède à ses portes mêmes un camp romain, un *castra*, appelé aujourd'hui *Châtres*

Nous voudrions pouvoir maintenant comparer le campement de Tintignac au campement d'Aubusson. Nous sommes obligés de dire ce que nous avons dit après avoir parlé du château romain d'Aubusson, nous sommes obligés de dire : Tintignac n'en a pas.

Toutes les preuves matérielles que nous avons à présenter en faveur d'Aubusson se trouvent produites, avant de passer à des témoignages d'un

autre ordre, nous rappellerons brièvement les conclusions auxquelles ces preuves nous ont conduit, et qui sont celles-ci :

1° Par sa *situation géographique*, Aubusson répond aux termes du chapitre XLVI du livre VIII des *Commentaires*, dans lequel il est dit que César plaça deux légions en quartiers d'hiver, après la huitième campagne, *in finibus Lemovicum non longe ab Arvernīs*.

2° Une armée chargée de maintenir l'ordre et l'obéissance chez un peuple conquis, ayant besoin d'occuper les routes principales de la contrée confiée à sa surveillance, Aubusson satisfaisait à ce besoin en ce qu'il est situé à égale distance des capitales des Lémovices et des Arvernes, et au centre des routes anciennes qui traversaient la contrée.

3° La première syllabe de *Albucio* ou *Albuzzo*, aujourd'hui Aubusson, présente un mot gaulois dont le sens est *montagne*. Ce monosyllabe figurant dans la composition de *Albucio* ou *Albuzzon* indiquerait que la ville d'Aubusson est d'origine celtique.

4° Le séjour des Romains à Aubusson et dans son voisinage le plus rapproché, est attesté par la rencontre de monnaies, de sépultures, d'objets divers et de restes d'habitations. La tradition attribue à César la fondation de son château.

5° En face du château et sur la rive opposée de la Creuse, se déploie le revers d'un plateau dont le nom est les *Châtres*, c'est-à-dire *le camp*. Ce revers est borné à l'Est, au Nord et à l'Ouest par la Creuse et la Bauze, au Sud par un rempart. Ce revers a été un lieu de campement.

---

## CHAPITRE VI

---

### LA TRADITION

L'armée qui couvrait de ses tentes l'espace si étendu-compris dans le périmètre du campement que nous avons décrit, ne pouvait manquer d'être considérable. Son séjour a dû être aussi une circonstance digne de mémoire pour les habitants du pays, comme le témoigne en effet le nom donné au lieu, *Châtres* ou *le camp*, nom destiné à perpétuer le souvenir de la présence de cette troupe. Telle est l'habitude des populations ; quand un fait les a émues, quand un événement les a frappées, du mot représentatif de la chose qui les a frappées elles font un nom propre ; le nom propre reste et continue dans les générations suivantes le témoignage de l'émotion des contemporains. Mais quand un nom commun, transformé en nom propre, devient ainsi par la volonté de tous le signe d'un fait, il n'est guère possible que le fait,



consacré ainsi par un mot, n'ait pas dans les esprits un retentissement que la tradition garde et transmet. C'est du moins ce qui arrive en ce qui touche le campement d'Aubusson, dont la tradition indique et l'époque et les auteurs. Nous avons pu, en nous appuyant de preuves matérielles, dire que le campement d'Aubusson est un campement romain ; mais la tradition, qui tient sur ce point le même langage que nous, ne s'arrête point à cette affirmation ; elle la complète et devient par cela même toute une révélation historique. Souvent nous avons entendu cette tradition se produire, et la formuler nous serait facile ; nous aimons mieux, à cause de l'importance qu'elle a ici, en emprunter l'expression à des auteurs qui ont eu avant nous l'occasion de la rapporter.

En 1847 quelques personnes, portées par leurs goûts à des occupations sérieuses, conçurent le projet de rédiger en collaboration un ouvrage qui fut intitulé *Album pittoresque de la Creuse*. L'article *Aubusson* échet à M. Félix Lecler, ancien député du département. Voici comment il commence, à la page 145, l'article qui concerne sa ville natale : « Après la conquête des Gaules, deux légions s'établirent dans la contrée montagneuse comprise entre le pays des Arvernes et les frontières des Lémovices. L'une des forte-

resses construites par ses troupes occupait, si l'on en croit la tradition orale, le lieu nommé plus tard Aubusson. »

Jouilleton, de son côté, dans son *Histoire de la Marche*, t. I<sup>er</sup>, p. 84, dit : « Il n'y avait alors (en 732, quand vinrent les Sarrasins) dans le lieu qu'occupe cette ville qu'un château fort, dont la tradition fait remonter la construction au temps de César, et qui fut bâti selon toute apparence, par les deux légions que plaça ce conquérant sur la frontière des Lémovices, non loin des Arvernes. »

Telle est la tradition locale. Malgré les variantes inséparables de ce qui n'est que parlé et n'a jamais reçu de rédaction fixe, malgré ces variantes la tradition, comme on peut le remarquer, associe et le fait de la fondation du château d'Aubusson et le fait de la présence dans le pays des deux légions placées par César chez les Lémovices, non loin des Arvernes. L'association de ces deux faits dans la tradition, et la présence sous les murs d'Aubusson du camp des Châtres, nous ont paru décider la question du campement cherché en faveur de la ville qui a pour elle des souvenirs traditionnels, l'emplacement d'un camp et des avantages stratégiques incontestables.

M. Duruy recommanda, il y a quelques années,

de recueillir en France toutes les traditions populaires. « Les masses, disait-il, peuvent altérer ou poétiser les faits, elles n'en inventent pas le fond. »

Cette vérité fut également mise en lumière par M. Bulliot, président de la Société éduenne, dans les assises scientifiques tenues à Guéret en 1865, sous la présidence de l'honorable M. de Caumont. Après une lecture relative aux légendes druidiques conservées encore dans les campagnes de la Creuse, M. Bulliot prit la parole et démontra, avec l'accent d'une conviction qu'inspirait l'expérience, quels secours la science, appuyée d'une critique judicieuse, peut tirer des légendes populaires; puis après avoir blâmé ceux qui croient bien faire en leur refusant même l'honneur de les examiner, l'orateur termina en disant : « Les légendes populaires, Messieurs, sont les véritables fossiles de l'histoire. »

Les paroles étaient très frappantes et le conseil était trop sage pour qu'ils fussent oubliés.

Nous avons rencontré un de ces fossiles de l'histoire du pays, la légende aubussonnaise; cette rencontre a été la cause de la tâche que nous avons entreprise, de rendre à la lumière une page enfouie de l'ancienne histoire lémo-vique et de restituer à une cité modeste et ou-

blée un titre qui paraît être véritablement le sien.

Nous dirons donc pour terminer : Aubusson, suivant nous, est le lieu où séjournèrent les deux légions que César envoya en quartiers d'hiver chez les Lémovices, après la campagne de l'an 50 avant J. - C.

FIN

## TABLE

---

AVANT-PROPOS .....	v
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Situation géographique d'Aubusson.....	41
CHAPITRE II. — Des voies de communication.....	29
CHAPITRE III. — Du mot Aubusson.....	51
CHAPITRE IV. — La ville et le château d'Aubusson.....	58
CHAPITRE V. — Le campement d'Aubusson.....	76
CHAPITRE VI. — La tradition.....	91

---

